

HAUT LEON COMMUNAUTE DIAGNOSTIC AGRICOLE

REALISE DANS LE CADRE DE L'ETABLISSEMENT DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL-HABITAT



JUIN 2019

I – INTRODUCTION	8
1.1. CONTEXTE GENERAL	8
1.2 LE TERRITOIRE DE HAUT LEON COMMUNAUTE	8
1.21 PROJET DE TERRITOIRE	9
1.22 ROLES DE L’AGRICULTURE	10
1.23 OBJECTIF DU PRESENT DIAGNOSTIC	10
II – MODALITES DE REALISATION DE L’ETUDE	11
2.1. EQUIPE PROJET	11
2.2. AGRICULTEURS RELAIS	11
2.3. RECENSEMENT DES DONNEES	11
2.4 TRAVAIL SUR LES ENJEUX ET PERSPECTIVES	13
III – L’AGRICULTURE DE HAUT LEON COMMUNAUTE	14
3.1 OCCUPATION DES SOLS	14
3.2 EVOLUTION DU NOMBRE D’EXPLOITATIONS ET DES SURFACES AGRICOLES	15
3.3 REPARTITION DES SITES D’EXPLOITATIONS	17
3.4 SITES A L’ABANDON	19
3.5 REPARTITION DES SURFACES AGRICOLES A L’ECHELLE DU TERRITOIRE	20
3.6 ANALYSE DES DISTANCES SIEGE/ PARCELLES	23
IV – L’AGRICULTURE DE HAUT LEON COMMUNAUTE	24
4.1 STATUT JURIDIQUE DES EXPLOITATIONS	24
4.2 MAIN D’ŒUVRE	24
4.21 CARACTERISATION	24
4.22 MAIN D’ŒUVRE SALARIALE	25
4.23 LES CHEFS D’EXPLOITATIONS	27
4.231 Répartition communale	27
4.232 Age moyen	28
4.3 PRODUCTIONS	30
4.31 PRINCIPALES TYPOLOGIES D’EXPLOITATIONS	30
4.32 ATELIERS PRINCIPAUX	31
4.33 ATELIERS SECONDAIRES	31
4.34 SPECIALISATION/MIXITE EN FONCTION DE L’ATELIER PRINCIPAL	32
4.35 DETAILS DES ATELIERS ET VOLUMES DE PRODUCTION ASSOCIES	32
4.36 PRODUCTIONS « DIVERSES »	33
4.37 REPARTITION GEOGRAPHIQUE DES PRODUCTIONS	33
4.38 SAU MOYENNE DES EXPLOITATIONS	36
4.39 INSTALLATIONS CLASSEES POUR L’ENVIRONNEMENT	37
4.4 STRATEGIES COMMERCIALES ET DIVERSIFICATION	38
4.41 MODE DE COMMERCIALISATION PRINCIPAL	38
4.42 ACTIVITES DE DIVERSIFICATION	38
4.43 AGRICULTURE BIOLOGIQUE	39
4.44 AOP OIGNON DE ROSCOFF	41

VI– DEVENIR DES EXPLOITATIONS A 5 ANS

6.1 ETAT DES LIEUX GENERAL	43
6.2 ANALYSE PAR COMMUNE	43
6.21 EXPLOITATIONS « STABLES »	43
6.22 DISPARITIONS PROBABLES	44
6.23 EXPLOITATIONS EN EVOLUTION	45
6.3 DEVENIR DES SURFACES AGRICOLES	47
6.4 ANALYSES DES INSTALLATIONS PREVUES	47
6.5 REMPLACEMENT DES DEPARTS EN RETRAITE PREVUS SUR LES 5 PROCHAINES ANNEES	48

VII – LES ENJEUX **51**

7.1 ENQUETES COMMUNALES	51
7. 11 Morcellement des parcellaires	51
7. 12 Etat des bâtiments	52
7. 13 Distance aux tiers	53
7. 14 Secteur sensibles	54
7.2 ANALYSE CARTOGRAPHIQUE	56
7.3 ATELIER DE TRAVAIL SUR LES ENJEUX	60
7. 31 Prospectives à 20 ans	60
7. 32 Aménagement de l'espace	62
7. 33 Zonages	64
7. 34 Environnement et paysage	65

VI – CONCLUSION **66****ANNEXES** **67**

ANNEXE 1 : REUNIONS DE TRAVAIL	68
ANNEXE 2 : AOP OIGNON DE ROSCOFF	69
ANNEXE 3 : CARTES DU PRESENT RAPPORT	70

CARTES

Carte n°1: Les communes de Haut Léon Communauté

Carte n°2: Groupes de travail communaux

Carte n°3 : Occupation des sols

Carte n°4: Nombre d'exploitations par commune

Carte n°5: Localisation des sièges d'exploitation (ou sites principaux)

Carte n°6: Localisation des sites principaux et secondaires

Carte n°7 : Surfaces agricoles du territoire

Carte n°8 : Mise en valeur des parcelles agricoles sur le territoire

Carte n° 9 : Parcelles globales des exploitations de Haut Léon Communauté

Carte n°10 : Faisceaux des déplacements siège/parcelles

Carte n°11 : Main d'œuvre globale par commune

Carte n° 12 : Nombre de chefs d'exploitation par commune

Carte n°13 : Age moyen des chefs d'exploitations par commune

Carte n°14 : Typologies d'exploitations

Carte n° 15 : Exploitations en agriculture biologique (sièges et parcelles)

Carte n° 16 : Aire géographique – AOP Oignon de Roscoff

Carte n° 17 : Exploitations en AOP Oignon de Roscoff (sièges et parcelles globales)

Carte n°18 : Evolution prévue du nombre d'exploitation par commune (2019-2024)

Carte n°19 : Devenir probable des sièges d'exploitation (2019-2024)

Carte n°20 : Devenir probable des parcelles (2019-2024)

Carte n°21 : Perspectives de remplacement des chefs d'exploitations (2019/2024)

Carte n°22 : Perspectives de remplacement des chefs d'exploitations – hors tiers à trouver (2019/2024)

Carte n°23 : Approche cartographique des zones à enjeux

Carte n°24 : Approche cartographique des zones à risques en lien avec le développement urbains

TABLEAUX

Tableau n°1 : Groupes de travail communaux

Tableau n°2: Nombre d'exploitations et SAU : évolution et perspectives

Tableau n°3: Nombre d'exploitations par commune

Tableau n°4: Sites agricoles par commune

Tableau n°5 : SAU par commune des exploitations du territoire (sièges sur commune)

Tableau n°6 : Eloignement siège/parcelles par commune

Tableau n°7 : Pourcentage de recours au salariat selon la typologie d'exploitation (selon production principale)

Tableau n°8 : Nombre moyen de salariés par typologie d'exploitation (selon production principale)

Tableau n° 9 : Principales typologies d'exploitations

Tableau n° 10 : Les productions du territoire

Tableau n°11: Productions végétales par commune (% productions / production globale – siège sur commune)

Tableau n°12: Productions végétales par commune (% productions / production globale – siège sur commune)

Tableau n°13 : Exploitations en agriculture biologique par commune (sièges et SAU)

Tableau n°14 Exploitations en AOP par commune (sièges et SAU)

Tableau n°15 : Evolution prévues des exploitations par commune et SAU associée par catégorie (2019-2024)

Tableau n°16 : Perspective de renouvellement global par commune

Tableau n° 17 : Zones à risques en lien avec le développement urbains

Tableau n° 18 : Principaux enjeux à 20 ans

Tableau n° 19 : Thématique aménagement de l'espace

Tableau n° 20 : Thématique zonages

Tableau n° 21 : Thématique environnement et paysage

GRAPHIQUES

Graphique n°1 : Occupation des sols à l'échelle du territoire et des communes

Graphique n°2: Evolution du nombre d'exploitations

Graphique n°3 : Evolution de la SAU des exploitations (SAU globale en/hors territoire)

Graphique n°4 : Mise en valeur des surfaces agricoles du territoire

Graphique n°5 : Statut juridique des exploitations

Graphique n°6: Typologie de main d'œuvre

Graphique n°7 : Main d'œuvre salariée par classe d'UTH

Graphique n°8 : Répartition des chefs d'exploitation par classe d'âge

Graphique n°9: Age moyen des chefs d'exploitation par commune

Graphique10 : Ateliers principaux

Graphique 11 : Ateliers secondaires

Graphique n°12 : Degré de spécialisation en fonction des productions principales

Graphique n°13 : Détail des productions « diverses »

Graphique n° 14 : Principales communes en termes de productions végétales (% productions / production globale – siège sur commune)

Graphique n° 15 : Principales communes en termes de productions végétales (% productions / production globale – siège sur commune)

Graphique n°16 : Répartition des exploitations par classe de SAU

Graphique n°17: SAU moyenne – Exploitations spécialisées

Graphique n°18 : Régime ICPE des exploitations

Graphique n° 19 : Mode de commercialisation principal

Graphique n° 20 : activités de diversification (nombre d'exploitation)

Graphique n°21 : Devenir des exploitations à 5 ans

Graphique n°22: Devenir à 5 ans – installations prévues par commune – par typologie

Graphique n°23: Morcellement des parcellaires

Graphique n°24: Morcellement des parcellaires – détail par commune

Graphique n°25: Etat des bâtiments

Graphique n°26 : Etat des bâtiments détail par commune

Graphique n°27 : Etat des bâtiments - détail par production principale

Graphique n°28 : Présence de tiers à moins de 100 m du site d'exploitation

Graphique n°29 : Tiers à moins de 100 m - détail par commune

Graphique n°30 : Tiers à moins de 100 m - détail par production principale

Graphique n°31 : Secteur sensibles – bilan des recueils communaux

Graphique n°32 : Secteur sensibles – bilan des recueils communaux

Graphique n°33 : Nuage de mots – enjeux à 20 ans

Graphique n°34 : Nuage de mots – thématique aménagement

Graphique n°35 : Nuage de mots – thématique zonage

Graphique n°36 : Nuage de mots – thématique environnement

GLOSSAIRE

PLUI-H : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal –Habitat

INSEE : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques

PCAET : Plan Climat Air Energie Territorial

CRAB : Chambre Régionale d'Agriculture de Bretagne

HLC : Haut Léon Communauté

SAU : Surface Agricole Utile

ICPE : Installations Classées Pour l'Environnement

AOP : Appellation d'Origine Contrôlée

HA : Hectares

DRAAF : Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt

RA : Recensement Agricole

EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale

GAEC : Groupement Agricole d'Exploitation en commun

EARL : Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée

SCEA : Société Civile d'Exploitation Agricole

SARL : Société à Responsabilité Limitée

UTH : Unité de Travail Humain

EATP : Equivalent Temps Plein

KWE : Kilowattheures

INOA : Institut National de l'Origine et de la qualité

I – INTRODUCTION

1.1. Contexte général

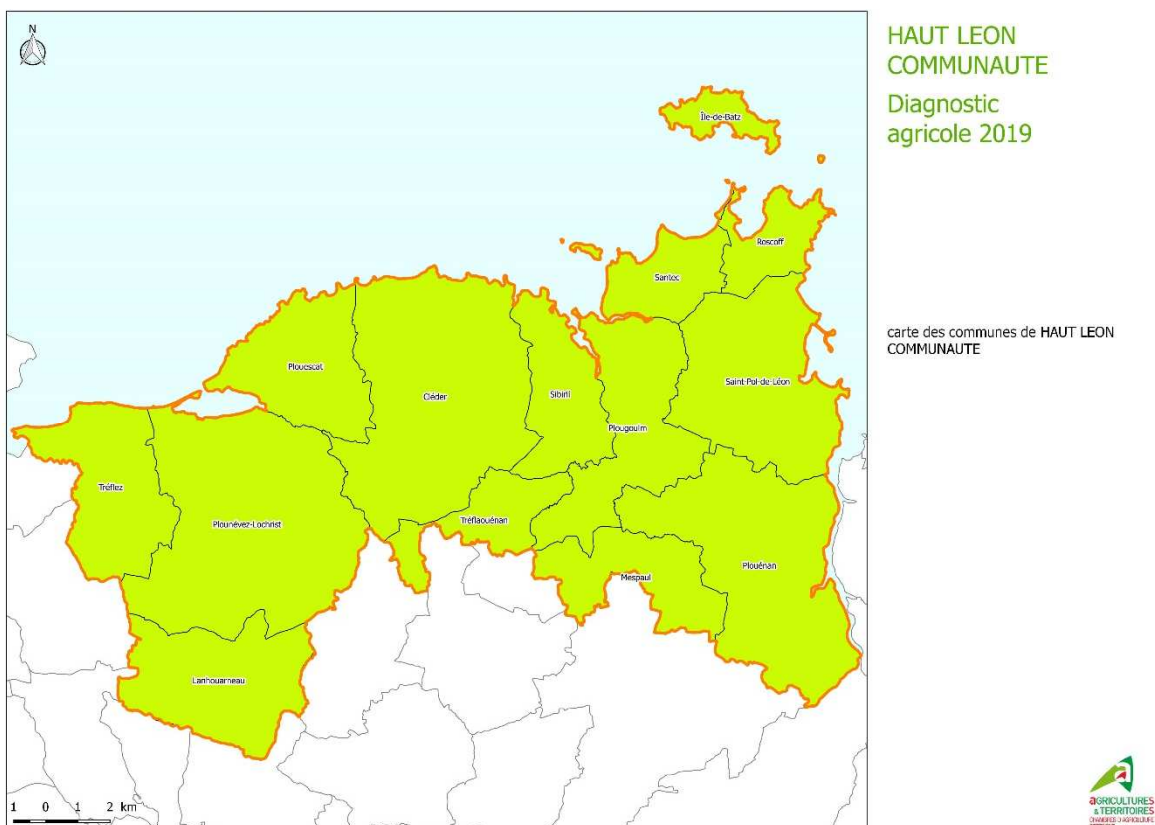
Le code de l'urbanisme (art L110) rappelle que le territoire français est le patrimoine commun de la nation et rend la collectivité publique garante de sa gestion dans un esprit d'économie d'espace, d'équilibre des ressources et de protection des milieux naturels et fragiles.

Dans le cadre de l'élaboration de son PLUI-H, une collectivité doit déterminer le Zonage A (agricole), N (naturel) de son territoire, ou encore urbanisé ou à urbaniser ; et y établir des règles d'utilisation du sol différentes. La définition de ces zonages représente donc un réel enjeu pour l'agriculture d'un territoire et déterminera la place de l'activité agricole dans le document d'urbanisme. En effet, l'agriculture est une activité économique assurée par l'exploitation du foncier.

Le foncier agricole est une ressource première qui doit être protégée en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique (art R 123-7 du code rural), de son rôle dans l'entretien de l'espace et l'assurance d'un tissu social permanent. L'urbanisation peut avoir de lourdes conséquences sur le fonctionnement des exploitations agricoles. C'est pourquoi la réalisation d'un diagnostic agricole préalable aux documents d'urbanisme est préconisée par la charte Agriculture et Urbanisme « pour un aménagement équilibré du territoire » co-signée par l'Association des Maires du Finistère, le Conseil Départemental, l'Etat et la Chambre d'agriculture.

1.2 Le territoire de Haut Léon Communauté

Haut Léon communauté, créée le 1^{er} janvier 2017 regroupe 14 communes. La collectivité est issue de la fusion des communautés de communes du Pays Léonard et de la Baie du Kernic. **Le territoire compte 31 500 habitants (INSEE).**



Carte n°1: Les communes de Haut Léon Communauté

1.21 Projet de territoire

La collectivité a l'ambition de construire un projet de territoire attractif et innovant, alliant « terre et mer », respectueux de l'environnement :

Aménagement de l'espace :

- ↳ Rechercher un **développement du territoire** de qualité pour le long terme, en **trouvant l'équilibre entre renouvellement et développement urbain, sauvegarde des milieux agricoles et naturels**, prise en compte de l'environnement et de la qualité urbaine, architecturale et paysagère.
- ↳ Tenir compte des spécificités des communes.
- ↳ **Parvenir à un développement urbain maîtrisé afin de réduire la consommation d'espace.**

Habitat :

- ↳ Mettre en œuvre une politique de l'habitat, en s'appuyant sur une **stratégie foncière** favorisant la vitalité des centres villes et centres bourgs, l'adéquation entre l'offre et la demande, et la diversification des programmes d'habitat.

Equipements et mobilités :

- ↳ Traduire les besoins du territoire de manière globale et cohérente, notamment en termes d'équipements, afin d'améliorer l'accès aux services.
- ↳ Favoriser l'accès aux nouvelles technologies et accompagner le développement des communications numériques.
- ↳ Favoriser l'évolution des pratiques des déplacements pour garantir à tous le droit à la mobilité et favoriser en particulier les déplacements doux.

Economie :

- ↳ **Préserver les terres agricoles et donner à l'activité agricole les moyens de sa pérennisation et de sa diversification.**
- ↳ Organiser l'attractivité du territoire et son développement économique, basée sur une **économie innovante notamment tournée vers la mer et le végétal** (la « Glaz économie »).
- ↳ Renforcer l'attractivité touristique notamment par la valorisation du patrimoine et des niches de clientèle (nautisme, bien-être, patrimoine, clientèle anglaise, ...).

Biodiversité :

- ↳ Construire une politique cohérente sur le territoire en matière de protection de la biodiversité et de la richesse des paysages, en valorisant les atouts du territoire mais également la trame des espaces de nature dite « ordinaire ».
- ↳ Accompagner les politiques d'amélioration de la qualité de l'eau.

Transition écologique :

- ↳ Satisfaire aux obligations réglementaires en inscrivant le PLUI-H dans une démarche de développement durable, en adaptant les règles d'urbanisme aux réalités économiques, environnementales et sociales actuelles et en répondant aux impératifs de la transition énergétique (maîtrise des consommations énergétiques, réduction des émissions de gaz à effet de serre et développement de la production d'énergies renouvelables).

Risques :

- ↳ Prendre en compte le risque de submersion marine et l'érosion des côtes, dans une perspective de changement climatique.

1.22 Rôles de l'agriculture

L'agriculture de Haut Léon Communauté est un maillon essentiel du territoire, à plusieurs titres :

Economie :

↳ Avec près plus de 500 entreprises agricoles (voir ci-après) et un chiffre d'affaire de 156 millions d'euros (L'agriculture de Haut Léon Communauté – CRAB Edition 2017), l'agriculture représente, sur le territoire de Haut Léon Communauté, une entité économique à part entière, génératrice d'emplois et de richesses.

Aménagement du territoire :

↳ Les surfaces agricoles occupent 68 % du territoire. (Voir ci-après)

Environnement et transition énergétique :

↳ Les exploitants agricoles bretons sont engagés de longue date dans une démarche d'optimisation de leurs pratiques, contribuant à la préservation de l'environnement, de la biodiversité et des paysages.

↳ Ils œuvrent également en matière d'économie d'énergie, de production d'énergie renouvelable, de réduction de l'émission des gaz à effet de serres, ou encore de stockage de carbone, permettant de contribuer aux enjeux des PCAET.

1.23 Objectif du présent diagnostic

Afin de mieux appréhender les réalités de l'agriculture de son territoire, la communauté de communes a fait le choix de réaliser un diagnostic agricole. Celui-ci a été, après consultation, confié à la Chambre d'Agriculture de Bretagne.

Ce diagnostic permettra d'apporter une connaissance précise de l'agriculture du territoire et d'identifier les enjeux qui y sont liés. L'ensemble des données auront également pour objectif, d'aider la collectivité à orienter ses choix en matière d'urbanisme en fonction des atouts et contraintes de l'activité agricole existante, des opportunités foncières et des orientations durables de cette activité.

Ce travail présenté dans le présent rapport vise ainsi à :

- **Caractériser les exploitations du territoire** : forme juridique des exploitations, SAU, nombre d'exploitants, âges, main d'œuvre, perspectives d'évolution, productions et réglementations associées (seuils ICPE), signes de qualité, activités de diversification (vente directe, production d'énergie...)
- **Caractériser les sites et le foncier agricole** : occupation du sol (bois, agricole, urbanisation), parcellaire des exploitations de Haut Léon Communauté, parcelles exploitées par des exploitants extérieurs, parcellaire exploité par les producteurs de l'AOP « Oignon de Roscoff », sièges d'exploitation, sites secondaires, et sites désaffectés
- **Identifier les enjeux agricoles** : identification des éléments structurants ou contraignants pour l'activité agricole du territoire, localisation des différents espaces agricoles par typologie (répartition des exploitations et moyens de productions, organisation du parcellaire des exploitations (structuration, dispersion), localisation des secteurs à enjeux en terme de renouvellement et de transmission des exploitations.

II – MODALITES DE REALISATION DE L'ETUDE

2.1. Equipe projet

L'équipe projet de la Chambre d'Agriculture se compose de :

- **Gaëlle GUIOCHEAU, Chargée d'Animation Territoriale sur le territoire Morlaix Saint Pol**, en charge de la mobilisation et de l'animation des rendez-vous à destination des agriculteurs, de la collecte et l'analyse des données, ainsi que du lien technique avec les services de Haut Léon Communauté
- **Youenn GLOAGUEN, Cartographe**, en charge de la saisie et l'analyse des données cartographiques du projet.
- **Camille ELEGOUET, Conseillère en aménagement foncier**, en appui lors des réunions avec les agriculteurs relais.

2.2. Agriculteurs relais

Afin d'obtenir une image fine des exploitations et de l'agriculture sur le territoire, conformément à notre proposition, nous nous sommes appuyés sur des agriculteurs relais à l'échelle communale. Une attention particulière a été portée afin d'associer les agriculteurs élus des communes concernées.

Au total 74 personnes ont ainsi été conviées (de 3 à 9 par communes, selon le nombre d'exploitations).

2.3. Recensement des données

Ces relais ont été conviés à des réunions multi-communales, selon un découpage défini en concertation avec les services de Haut Léon Communauté. (voir carte 1 à suivre).

6 rendez-vous ont été organisés.

Les réunions se sont déroulées du 26 février au 7 mars 2019. En effet, suite à l'indisponibilité de certains exploitants, une rencontre complémentaire a été organisée le 7 mars pour la commune de Sibiril.

46 personnes étaient présentes soit 58 % des personnes invitées. 39 % des présents ayant un engagement municipal.

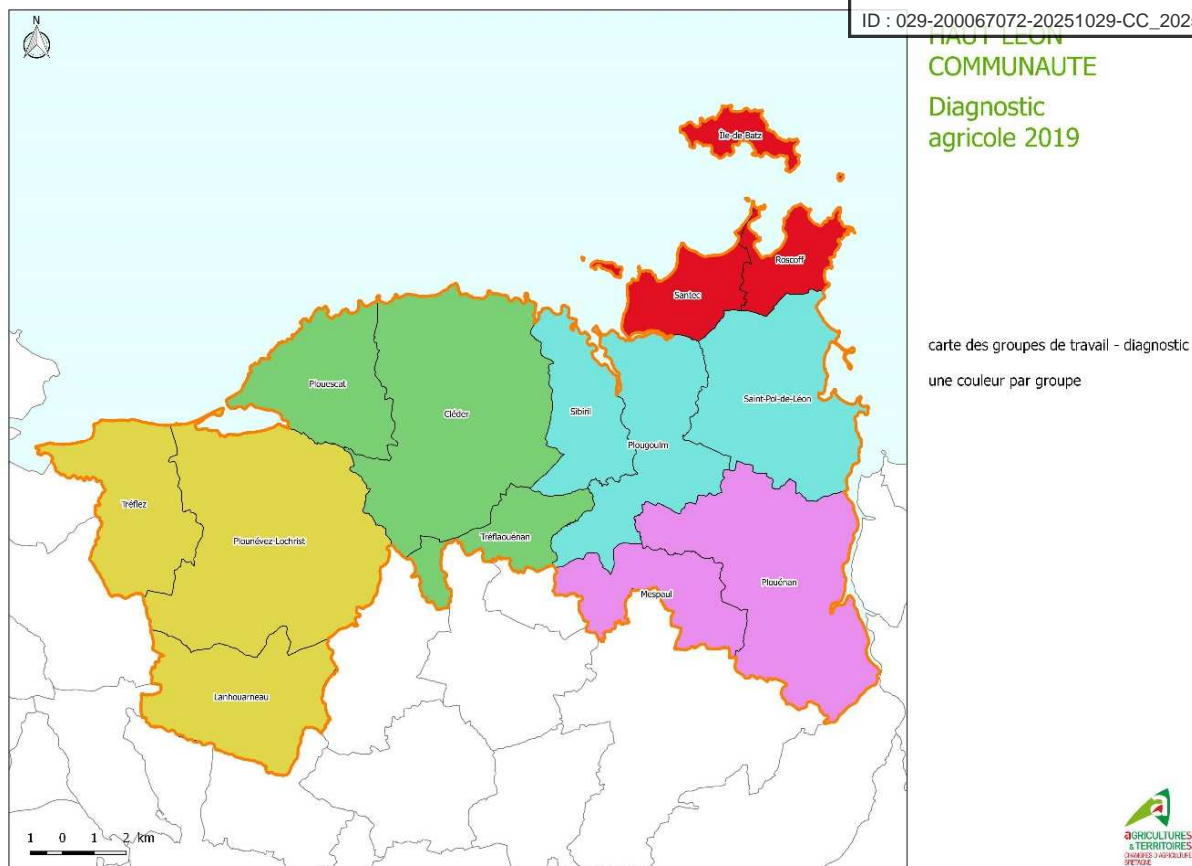
Ces derniers ont été réunis au sein de groupes de travail pour l'établissement de l'état des lieux de chaque commune du territoire.

Le courrier d'invitation ainsi que les feuilles d'émergence figurent en annexe 1

Le tableau 1 ci-après détaille la participation aux réunions.



Groupes de travail - Réunion en mairie de Plounévez-Lochrist



Carte n°2: Groupes de travail communaux

		INVITES	DT ELUS	PRESENTS	DT ELUS
26 février 2019	ST POL DE LEON	6		2	
	PLOUGOULM	5	2	4	2
27 février 2019	PLOUENAN	8		2	
	MESPAUL	4	1	2	2
28 février 2019	TREFLAOUENAN	3		1	
	CLEDER	9	2	6	2
	PLOUESCAT	5		3	
1 ^{er} mars 2019	ILE DE BATZ	3	2	3	2
	ROSCOFF	6	2	4	2
	SANTEC	4		1	
4 mars 2019	TREFLEZ	4	2	3	2
	PLOU NEVEZ LOCHRIST	9	2	9	4
	LANHOURNEAU	4	1	3	1
7 mars 2019	SIBIRIL	4	1	3	1
		74	15	46	18

Tableau n°1 : Groupes de travail communaux

2.4 Travail sur les enjeux et perspectives

L'ensemble des agriculteurs relais, présents ou non lors de la première phase de travail ont été conviés à une seconde réunion de travail. Celle-ci s'est tenue le 27 mai 2019, dans les locaux de Haut Léon Communauté.

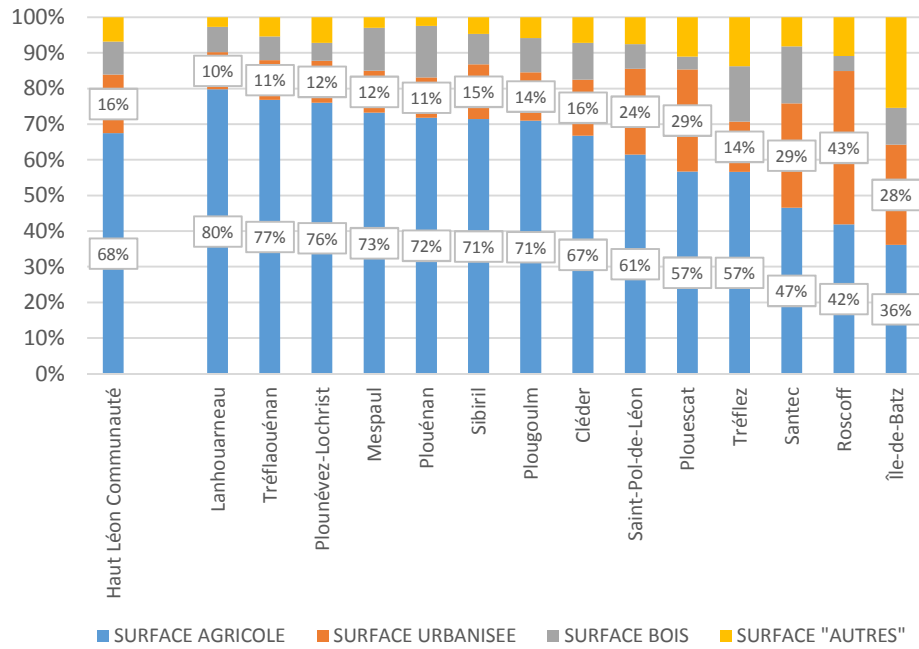
Après une présentation factuelle des grands enseignements chiffrés du diagnostic, les participants ont été répartis en trois groupes, afin de travailler sur les enjeux, à la fois globaux et thématiques pour l'agriculture du territoire.

Ils étaient au nombre de **19 participants, représentant 12 des 14 communes du territoire.**

Une mise en commun des éléments a clôturé la rencontre.

Le courrier d'invitation, les expressions ainsi que les feuilles d'émargement figurent en annexe 1.





Graphique n°1 : Occupation des sols à l'échelle du territoire et des communes

3.2 Evolution du nombre d'exploitations et des surfaces agricoles

L'analyse des données de l'agreste – DRAAF Bretagne (recensements agricoles 1988, 2000 et 2010), ainsi que des données collectées dans le cadre du présent diagnostic permettent de montrer l'évolution suivante, également reprise dans les graphiques ci-après :

	RA 1988	RA 2000	RA 2010	DIAGNOSTIC 2019	HYPOTHESE 2024
Nbre d'exploitations	1855	963	686	513	431 *
SAU globale (ha)	17 853	16 886	16 145	15 566	15340 **
SAU par exploitation (ha)	9.62	17.53	23.54	30.32	35.59

Tableau n°2: Nombre d'exploitations et SAU : évolution et perspectives

(* donnée à dire d'agriculteurs relais / ** donnée estimée par courbe de tendance)

Si la notion d'exploitation agricole n'est pas strictement identique entre le recensement agricole et le présent diagnostic, on peut néanmoins faire le constat d'une forte réduction du nombre d'exploitations sur les communes du territoire sur les 30 dernières années. Cette tendance est globale, et non spécifique au territoire.

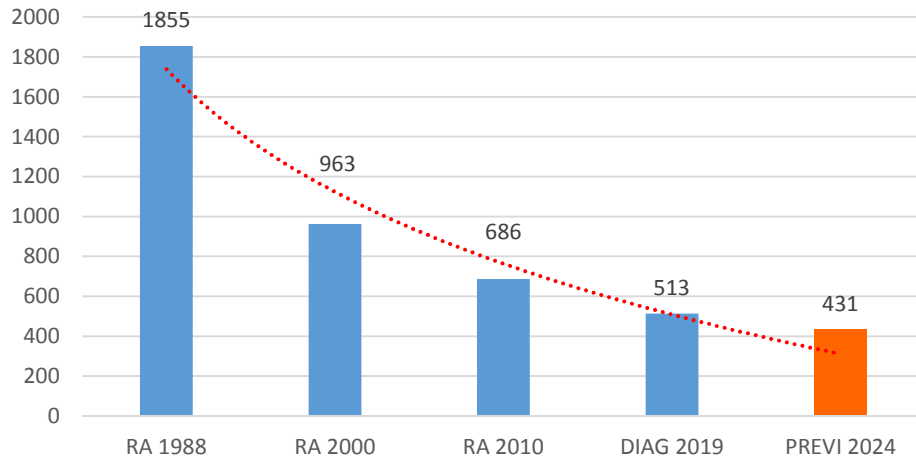
Au regard des données collectées, cette tendance à la baisse devrait se poursuivre dans les 5 années à venir.

A la différence du point précédent, se focalisant sur l'occupation des sols des communes de Haut Léon Communauté, la SAU ci-dessus est cette fois celle mise en valeur par les exploitations ayant leur siège sur le territoire. Elle peut se situer pour partie en dehors du périmètre de l'EPCI.

Les 513 exploitations identifiées dans le cadre du présent diagnostic exploitent ainsi un total estimé de 15 566 ha.

Le tableau ci-avant ainsi que les graphiques à suivre reprennent les évolutions et perspectives à 5 ans pour ces deux critères. Si le nombre d'exploitations actives en 2024 a été estimé « à dire d'experts » lors des enquêtes communales, la perspective d'évolution de la SAU mise en valeur par celle-ci est à prendre avec prudence, puisqu'estimée via une courbe de tendance.

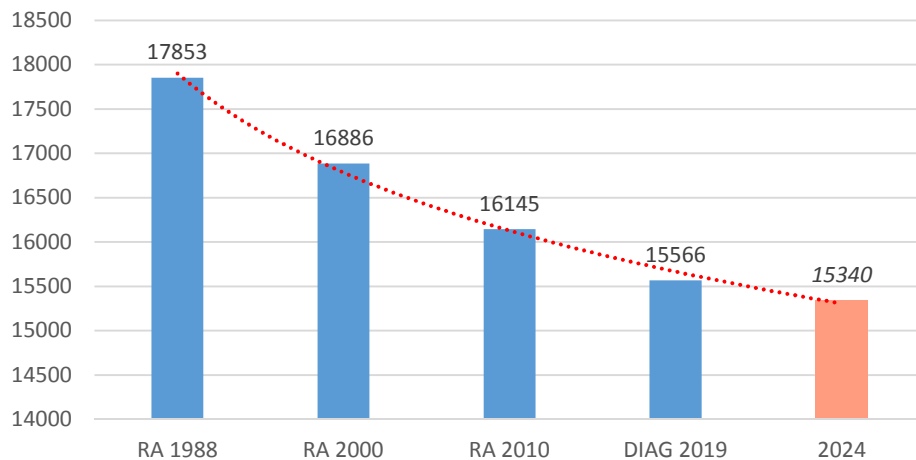
Evolution du nombre d'exploitations sur le territoire (sièges sur les communes de Haut Léon Communauté)



Graphique n°2: Evolution du nombre d'exploitations

Au regard des données ci-dessus, l'état des lieux 2019, se situe dans le prolongement de la courbe de tendance logarithmique. La prévision 2024 « à dire d'exploitant » est, elle, plus « optimiste » que la courbe de tendance.

Evolution de la SAU des exploitations du territoire (ha) (sièges sur les communes de Haut Léon Communauté)



Graphique n°3 : Evolution de la SAU des exploitations

(SAU globale en/hors territoire)

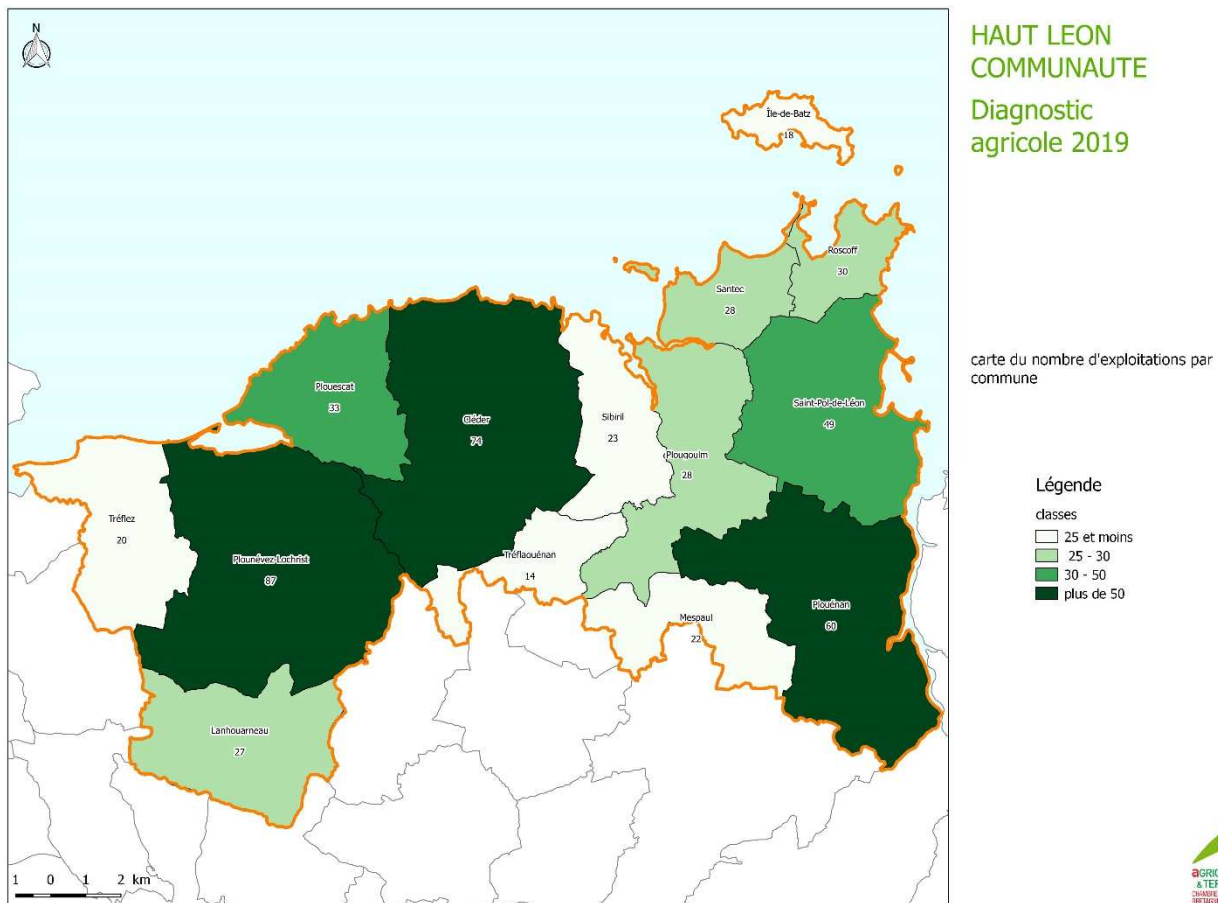
La surface agricole utile (SAU) reste quant à elle **relativement stable**, comme le montre le graphique. Ces tendances induisent une hausse de la SAU par exploitation. Celle-ci a été particulièrement marquée sur la période 1988-2010.

3.3 Répartition des sites d'exploitations

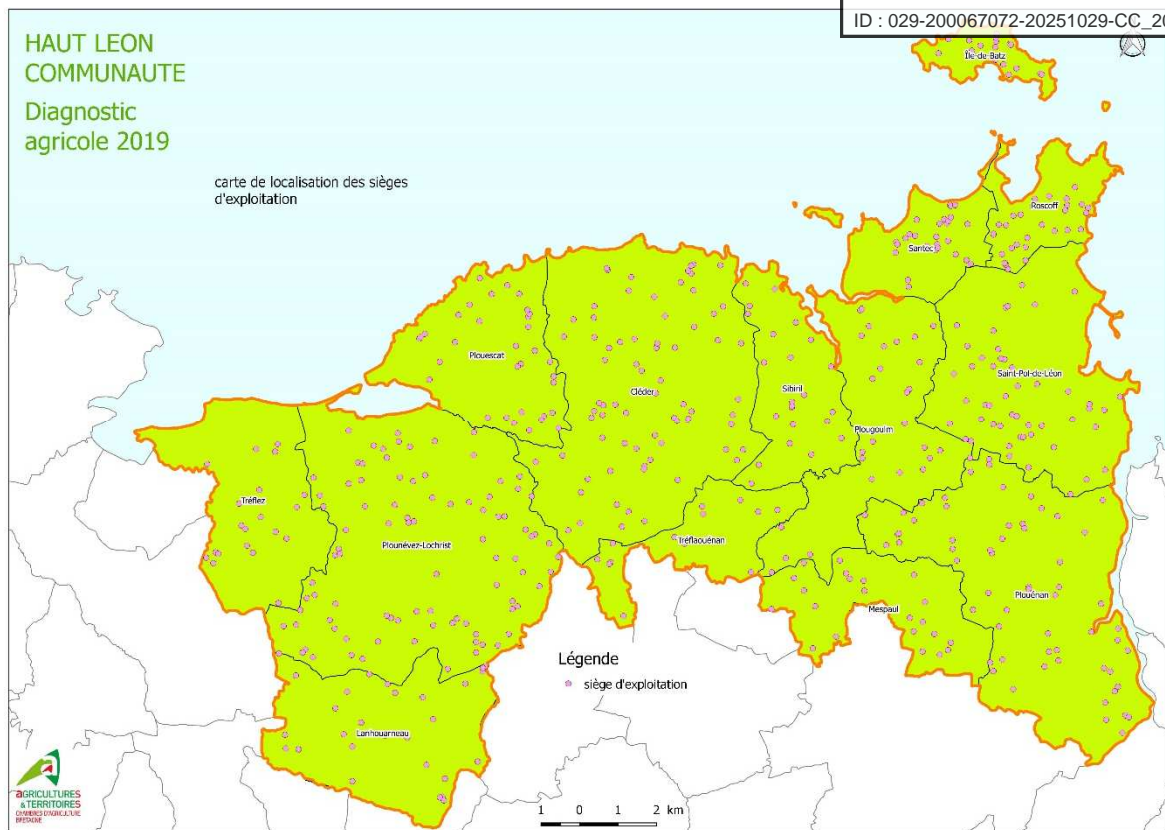
Toutes les communes du territoire comptent des sièges d'exploitation. Ce constat est un **indicateur** en soit de la **dynamique agricole**. En effet, certaines communes du Pays de Morlaix ne comptent plus de sièges d'exploitation. Les **4 communes** comptant les nombres d'exploitations les plus importants sont celles de Saint Pol de Léon, Plouénan, Cléder et Plounévez-Lochrist. Elles **totalisent 52 % des exploitations du territoire**.

	RA 1988	RA 2000	RA 2010	DIAG 2019
Tréflaouenan	47	25	20	14
Ile de Batz	39	28	20	18
Tréfléz	87	38	26	20
Mespaul	74	43	28	22
Sibiril	94	43	33	23
Lanhouarneau	87	54	30	27
Santec	127	53	35	28
Plougoulm	135	70	46	28
Roscoff	95	42	38	30
Plouescat	167	76	46	33
Saint Pol de Léon	171	93	66	49
Plouénan	181	105	84	60
Cléder	270	144	103	74
Plounévez Lochrist	281	149	111	87
HAUT LEON COMMUNAUTE	1855	963	686	513

Tableau n°3: Nombre d'exploitations par commune



Carte n°4: Nombre d'exploitations par commune

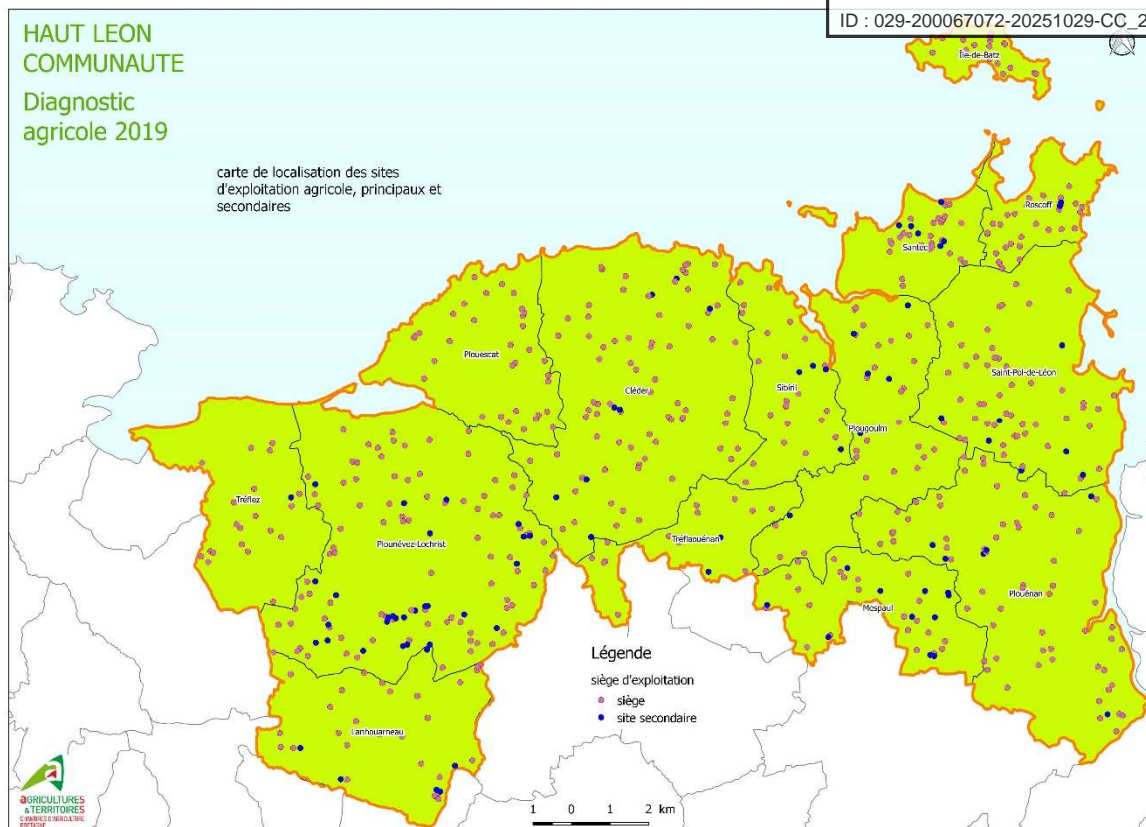


Carte n°5: Localisation des sièges d'exploitation (ou sites principaux)

Au-delà des 513 sièges d'exploitations (ou sites principaux), 87 sites secondaires ont été identifiés sur le territoire, portant à 600, le nombre de sites agricoles sur le territoire. Parmi ces sites secondaires, 74 (soit 85 %) sont mis en valeur par les exploitations du territoire. Les communes présentant les nombres de sites secondaires le plus important sont celles de Plounez-Lochrist (27) et Mespaul (11).

	SITES PPAUX.	SITES SECOND. HLC	SITES SECOND. EXT	SITES SECOND. TOT	SITE DESAFFECTES
Cléder	74	7	1	8	
Ile de Batz	18				
Lanhouarneau	27	5	1	6	
Mespaul	22	9	2	11	
Plouénan	60	5	1	6	
Plouescat	33		1	1	6
Plougoulm	28	5	1	6	
Plounez-Lochrist	87	25	2	27	7
Roscoff	30	2		2	
St Pol de Léon	49	5	2	7	
Santec	28	5	1	6	
Sibiril	23	4		4	
Tréflaouenan	14	1	1	2	
Tréfléz	20	1		1	
HAUT LEON COMMUNAUTE	513	74	13	87	13

Tableau n°4: Sites agricoles par commune



Carte n°6: Localisation des sites principaux et secondaires

3.4 Sites à l'abandon

Force est de constater que **très peu de sites abandonnés ont été identifiés par les agriculteurs relais**. Ceux-ci sont aux nombres de 13. Cet élément témoigne à la fois, d'une dynamique agricole, mais également vraisemblablement d'un usage ou d'une reprise des outils (hangars etc...) à des fins non agricoles lors des arrêts d'exploitations.

3.5 Répartition des surfaces agricoles à l'échelle du territoire

2117 ha sont exploités par des exploitations ayant leur siège en dehors du territoire. Soit 13 % du parcellaire présent sur le territoire. 5 communes présentent un taux supérieur à cette moyenne, il s'agit des communes de Saint Pol de Léon (17 %), Tréfléz et Mespaul (19 %), Plouénan (20 %) et Tréflaouenan (25%).

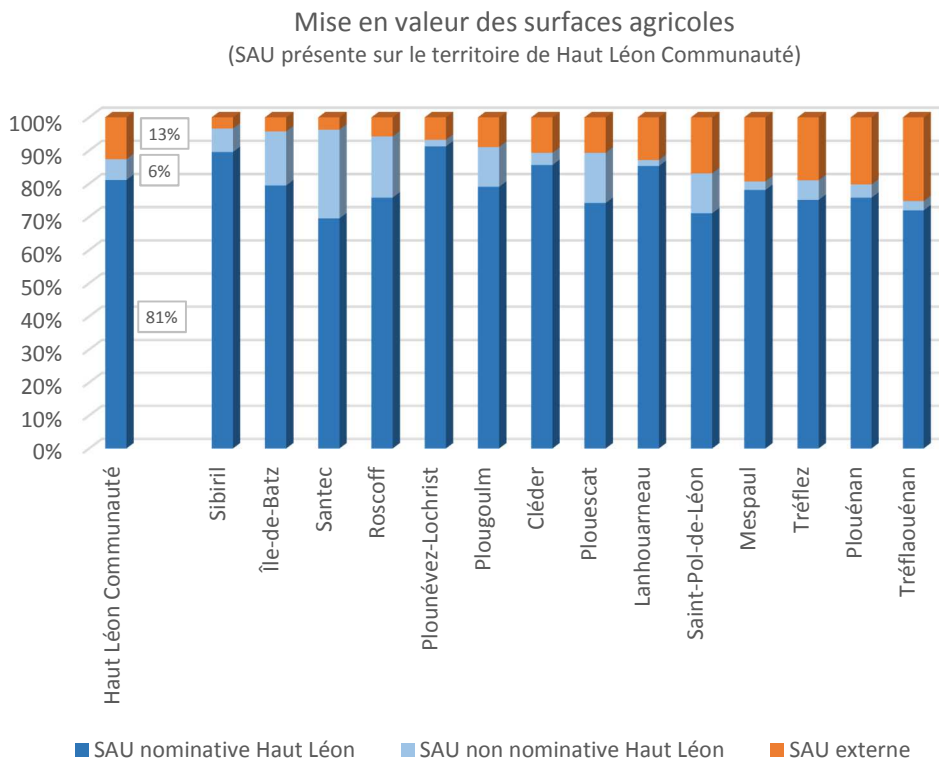
Les surfaces agricoles du territoire sont donc majoritairement mises en valeur par les exploitations ayant leur siège sur le territoire. Elles sont estimées à 14 660 ha soit 87 % des surfaces agricoles.

Ce chiffre regroupe 2 données :

- A l'issue du travail de caractérisation des parcellaires mené dans le cadre du présent diagnostic, **13 610 ha, soit 81 % des surfaces agricoles** ont pu être **rattachés nominativement à une exploitation du territoire.**
- **A ces surfaces s'ajoutent 1049 ha, mis en valeur par des exploitations de Haut Léon Communauté, mais que le travail mené n'a pas permis de rattacher de manière nominative** à une exploitation donnée. Ceci s'explique par l'absence de déclaration PAC sur une partie des exploitations. Nous avons alors recherché à rattacher le maximum de parcelles à dire d'expert avec les agriculteurs relais. Malgré leur fine connaissance du terrain, le nombre de parcelles culturales n'a pas permis de mener un travail exhaustif.

Le graphique 4 et la carte 8 ci-après reprennent ces éléments. Ils sont complétés par la carte 9, mettant en lumière les parcellaires exploités en dehors du territoire par les exploitations de Haut Léon Communauté

Avec 15 566 ha SAU estimés dans le cadre du présent diagnostic pour les exploitations du territoire et 14 660 ha physiquement présents sur les communes de Haut Léon Communauté, ce sont donc environ **900 ha** qui sont **mis en valeur en dehors des limites de l'EPCI par les exploitations ayant leur siège sur Haut Léon Communauté, soit seulement 5,8 % de leurs parcellaires.**

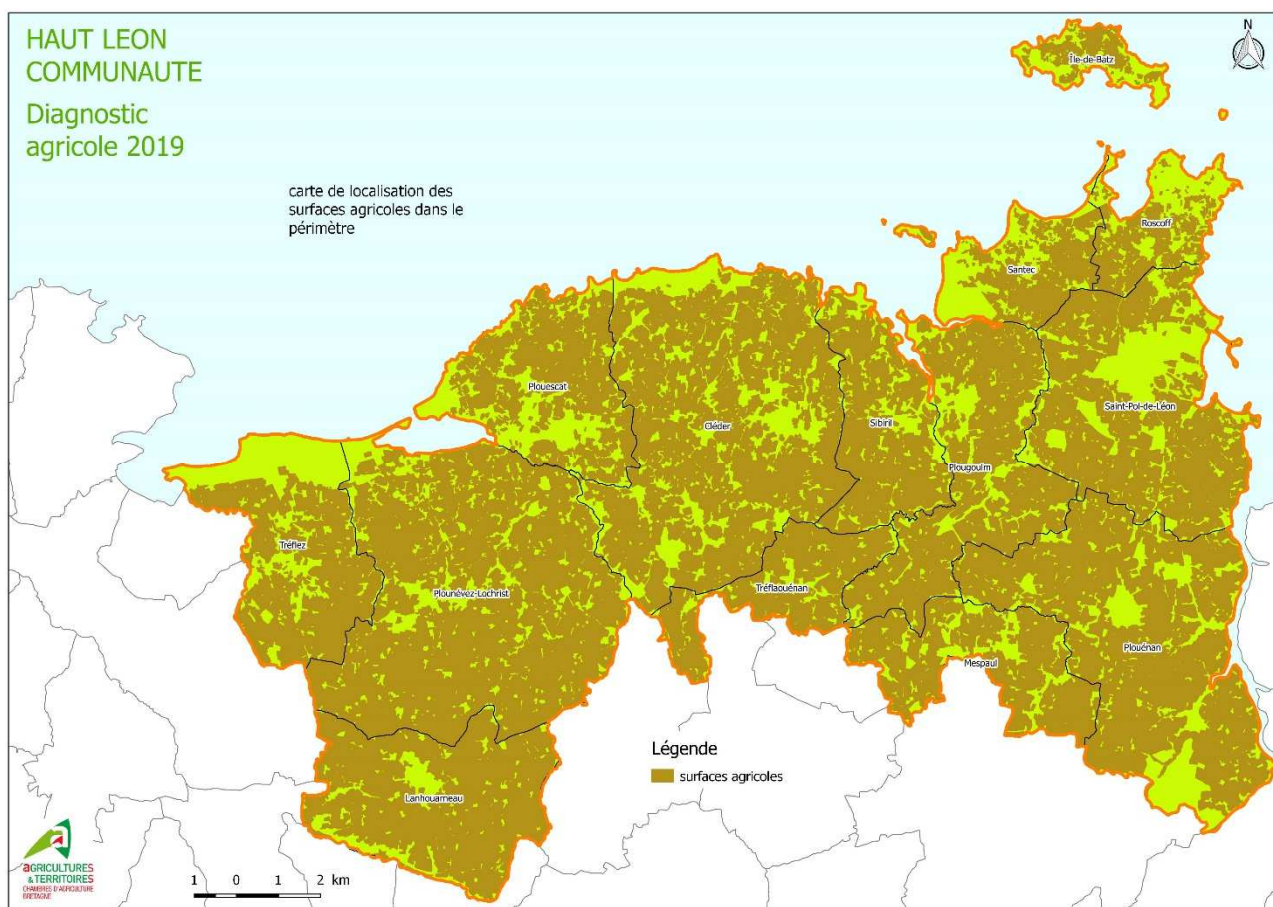


Graphique n°4 : Mise en valeur des surfaces agricoles du territoire

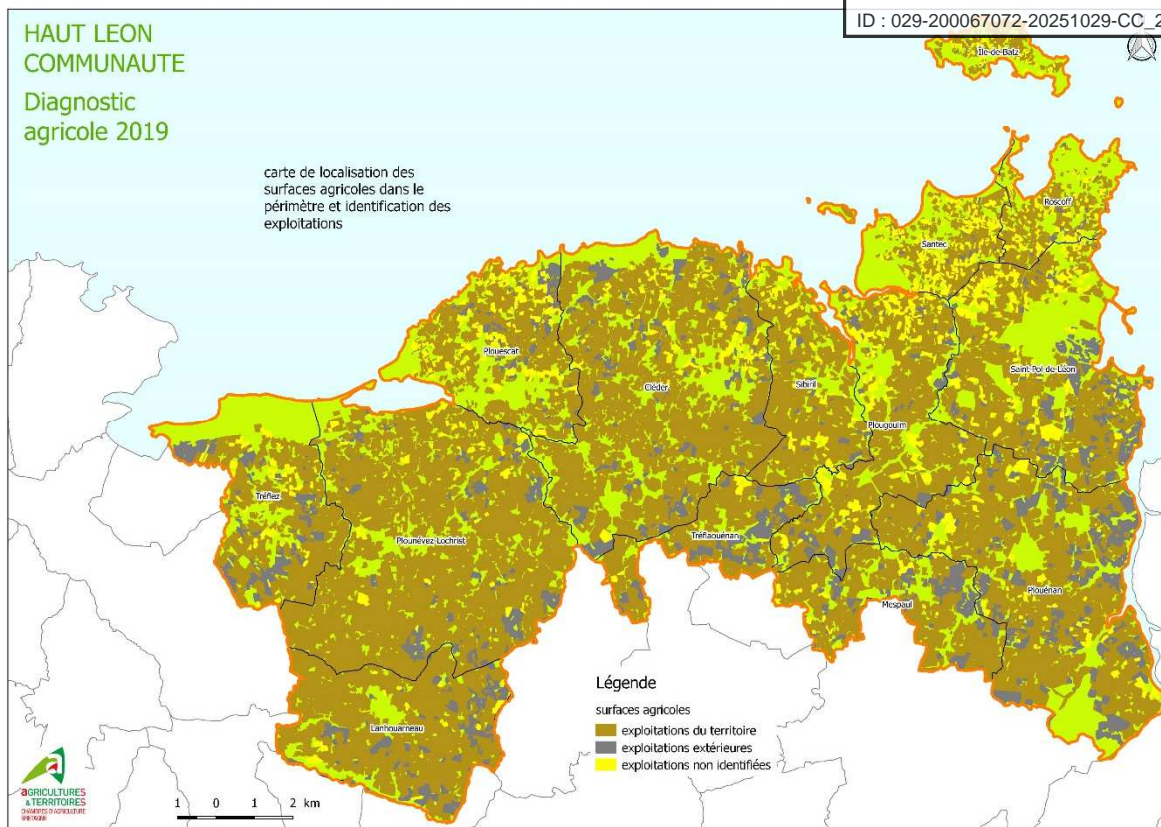
Les 15 566 ha SAU des exploitations basées sur le territoire sont majoritairement Lochrist (22 %), Cléder (13 %) et Plouénan (12 %)

	SAU	
Ile de Batz	121	1%
Roscoff	513	3%
Santec	491	3%
Saint Pol de Léon	1055	7%
Plougoulm	800	5%
Sibiril	966	6%
Plouénan	1902	12%
Mespaul	702	5%
Tréflaouenan	685	4%
Cléder	2082	13%
Plouescat	687	4%
Tréfléz	716	5%
Plounévez-Lochrist	3433	22%
Lanhouarneau	1414	9%
HAUT LEON COMMUNAUTE	15566	

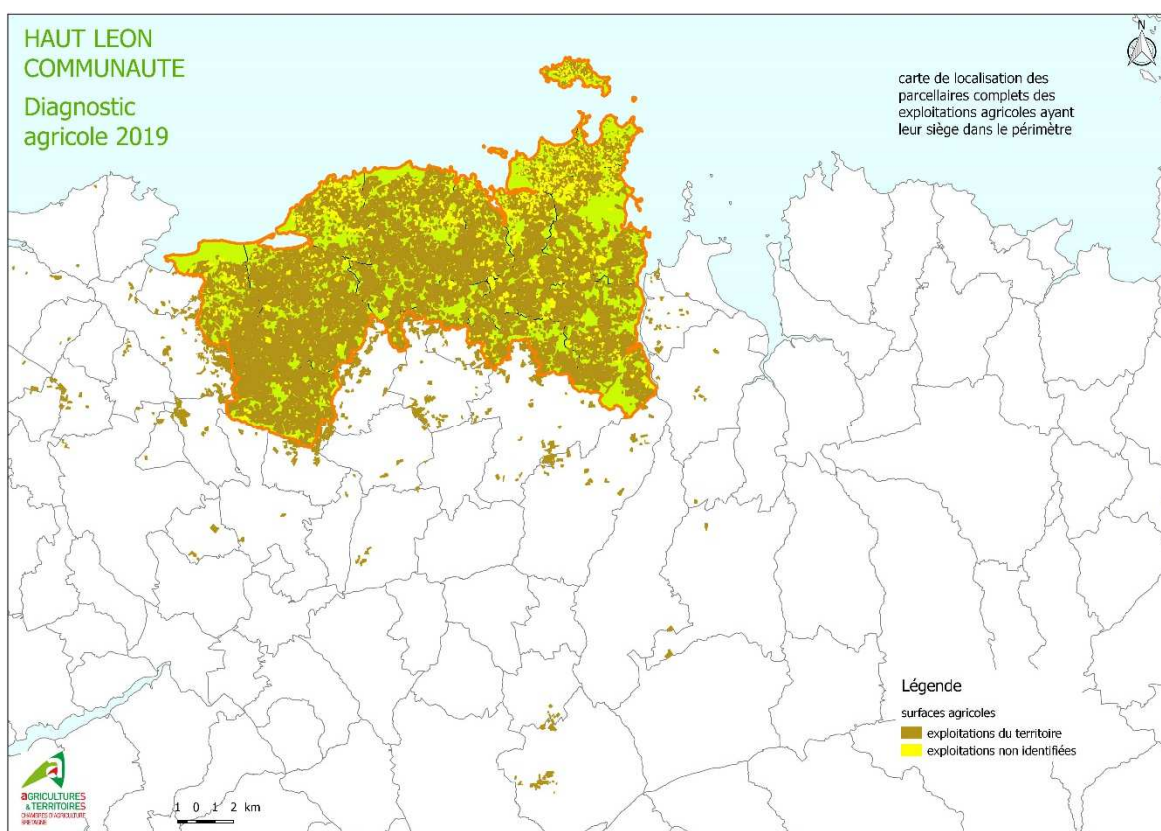
Tableau n°5 : SAU par commune des exploitations du territoire (Sièges sur commune)



Carte n°7 : Surfaces agricoles du territoire



Carte n°8 : Mise en valeur des parcelles agricoles sur le territoire



Carte n° 9 : Parcelles globaux des exploitations de Haut Léon Communauté

3.6 Analyse des distances siège/ parcelles

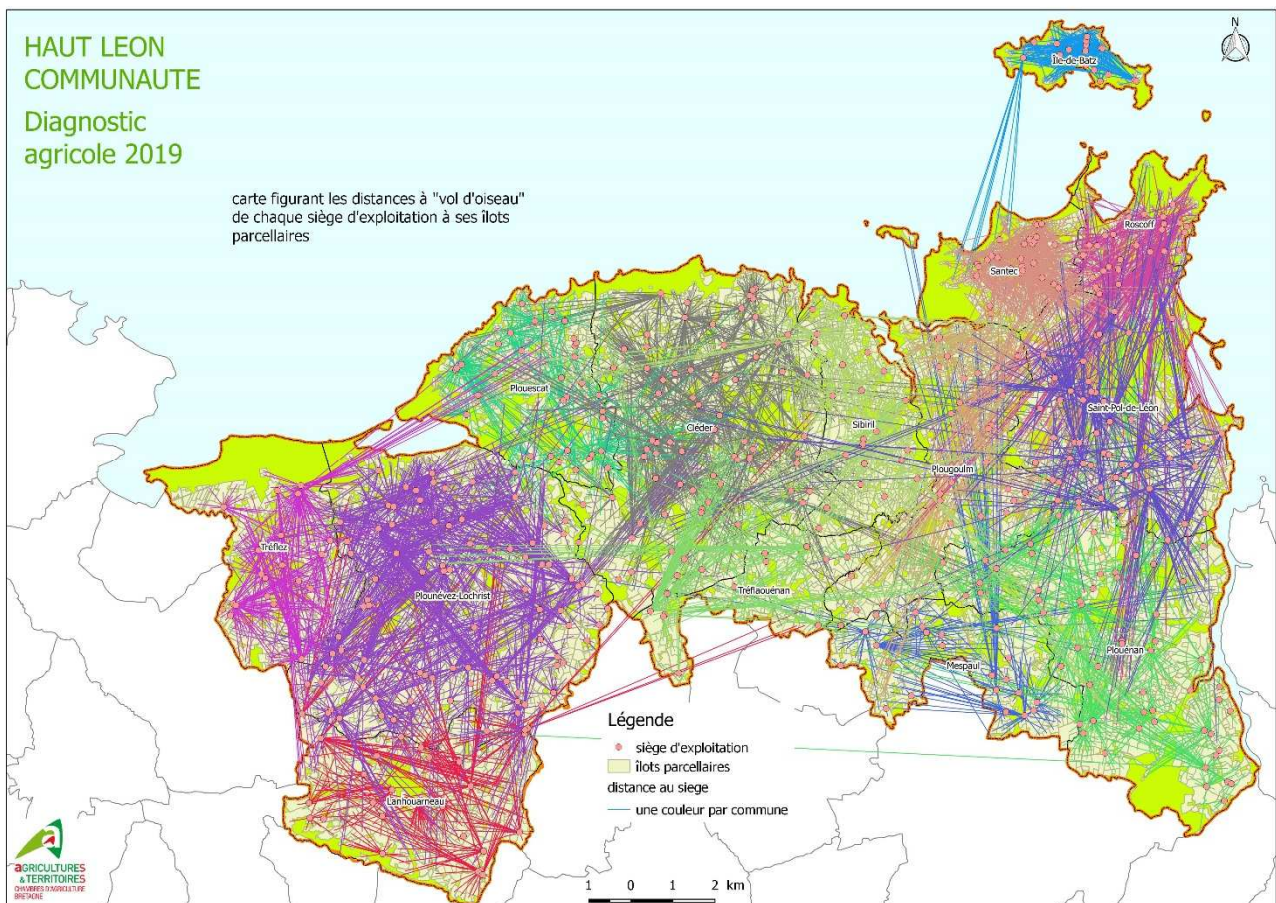
Le tableau ci-contre présente la distance moyenne siège/parcelles pour les exploitations ayant leur siège sur une commune donnée. Les exploitations de la commune de l'île de Batz présentent la distance moyenne la plus restreinte, en lien direct avec son caractère insulaire (800 m). L'éloignement moyen maximum est quant à lui observé sur les exploitations de Tréflaouenan (2.33 km). A titre de comparaison, ces valeurs moyennes restent globalement basses si on les compare aux résultats observés sur le territoire voisin de Morlaix Communauté, où ces valeurs allaient de 0.95 à 6,25 km selon les communes.

Cette approche moyenne, couvre évidemment des réalités différentes d'une exploitation à l'autre et d'une parcelle à l'autre. Ainsi les **distances moyennes s'échelonnent de 30 mètres à 7,16 km. La médiane se situant à 860 m.**

COMMUNE	DIST. MOYENNE SIEGE/PARCELLES (KM)
TREFLAOUENAN	2.33
MESPAUL	2.05
ROSCOFF	1.82
ST POL DE LEON	1.75
SIBIRIL	1.53
LANHOUARNEAU	1.49
PLOUGOULM	1.45
PLOUNEVEZ LOCHRIST	1.44
PLOUENAN	1.39
CLEDER	1.39
TREFLEZ	1.30
SANTEC	1.19
PLOUESCAT	0.93
ILE DE BATZ	0.80

Tableau n°6 : Eloignement siège/parcelles par commune

La carte ci-après, représentant les **fuseaux « à vol d'oiseaux entre les sièges et parcelles »** permet de visualiser à la fois la diversité des distances, mais également la densité des déplacements associés.



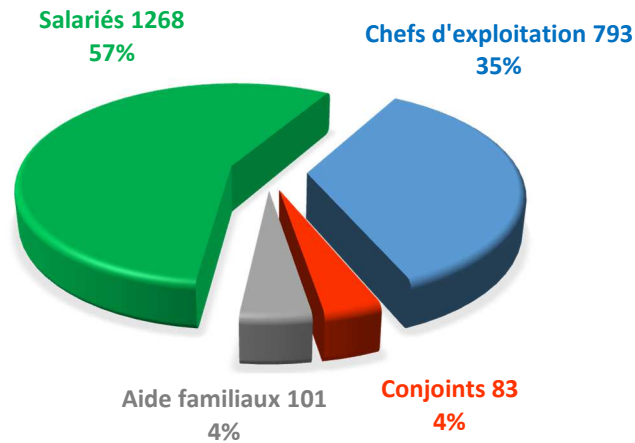
Carte n°10 : Faisceaux des déplacements siège/parcelles

La « Ferme Haut Léon Communauté » compte 2244 UTH

Cette main d'œuvre se répartit de la façon suivante :

- **793 UTH chefs d'exploitation (35,3 %)**
- 82.75 UTH conjoints (3.7%)
- 100.55 UTH aides familiaux (4.5 %)
- **1267.85 UTH salariés permanents (56.5 %)**

A noter qu'afin d'appréhender au mieux les emplois générés, du fait de la particularité légumière du territoire, il a été demandé aux relais de traduire les emplois temporaires en équivalent temps plein sur une année.



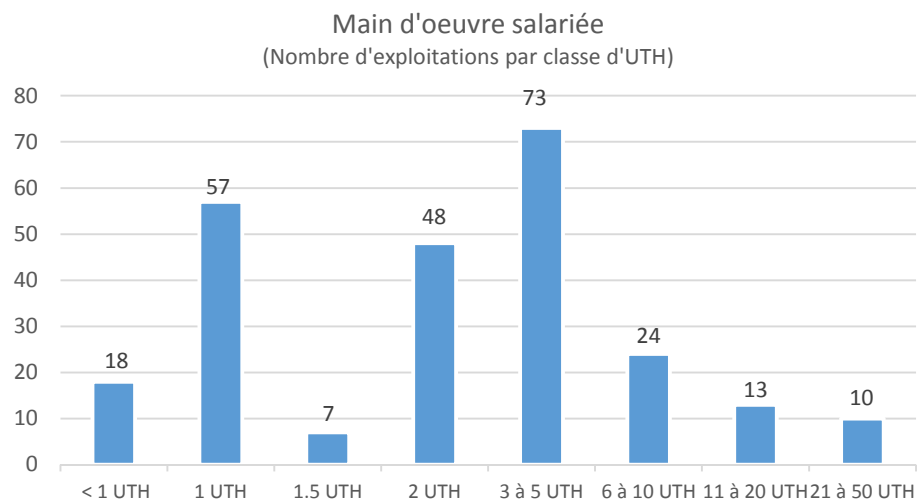
Graphique n°6: Typologie de main d'œuvre

La carte ci-avant permet de visualiser la répartition géographique de ces emplois.

4.22 Main d'œuvre salariale

250 des 513 exploitations recensées ont recours au salariat.

Ce chiffre recouvre des réalités très variées puisque le nombre d'UTH varie de 0.25 à 50 selon les exploitations concernées. La classe des 3 à 5 UTH est dominante avec 26.9 % des exploitations employeuses, suivies des classes 1 et 2 UTH pour respectivement 21 et 17.7 %. 8.5 % des exploitations emploient plus de 10 ETP



Graphique n°7 : Main d'œuvre salariée par classe d'UTH

Une analyse du recours au salariat selon la production principale de **serristes et horticulteurs/pépiniéristes sont très majoritairement employeurs de main d'œuvre avec respectivement 97 et 83 % des exploitations.**

Les **maraichers et producteurs légumiers suivent ensuite avec 56 et 50 % d'exploitations.**

En production animale, les exploitations porcines sont les structures ayant le plus recours au salariat (59 %). Ce pourcentage descend à respectivement **32 et 36 % en exploitations laitières et bovins viande.**

	NBRE TOTAL EXPLOITATIONS	NBRE EXPL. AVEC SALARIES	%
Légumes plein champ	311	156	50%
Maraichage	9	5	56%
Horticulture/pépinière	18	15	83%
Serristes	32	31	97%
Bovins lait	60	19	32%
Bovins viande	14	5	36%
Production porcine	17	10	59%
Aviculture	19	5	26%
Autres	33	4	12%

Tableau n°7 : Pourcentage de recours au salariat selon la typologie d'exploitation
 (Selon production principale)

Le nombre d'UTH employées (en ETP) est également variable selon la typologie d'exploitation.

Le tableau ci-après rapporte le nombre de salariés sur l'ensemble des exploitations d'une typologie, puis sur le nombre d'exploitations de cette typologie ayant recours au salariat.

Ainsi si l'on prend la **production légumière de plein champ**, le nombre d'ETP ramené sur l'ensemble des exploitations du territoire donne un nombre d'UTH moyen de 1.91. Ainsi, **en moyenne, 1.91 emplois salariés à la production sont donc générés chaque exploitation légumière du territoire.**

Si l'on examine la donnée réelle sur les **exploitations employeuses** – on note que le nombre de salariés moyen est de **3.25 UTH.**

Si comme vu précédemment, les **serristes** sont les agriculteurs ayant le plus fort recours au salariat, puisque 97 % des exploitations sont concernées. Ces structures sont également celles ayant recours au **nombre de salariés le plus important avec une moyenne lissée de 13.72 UTH.**

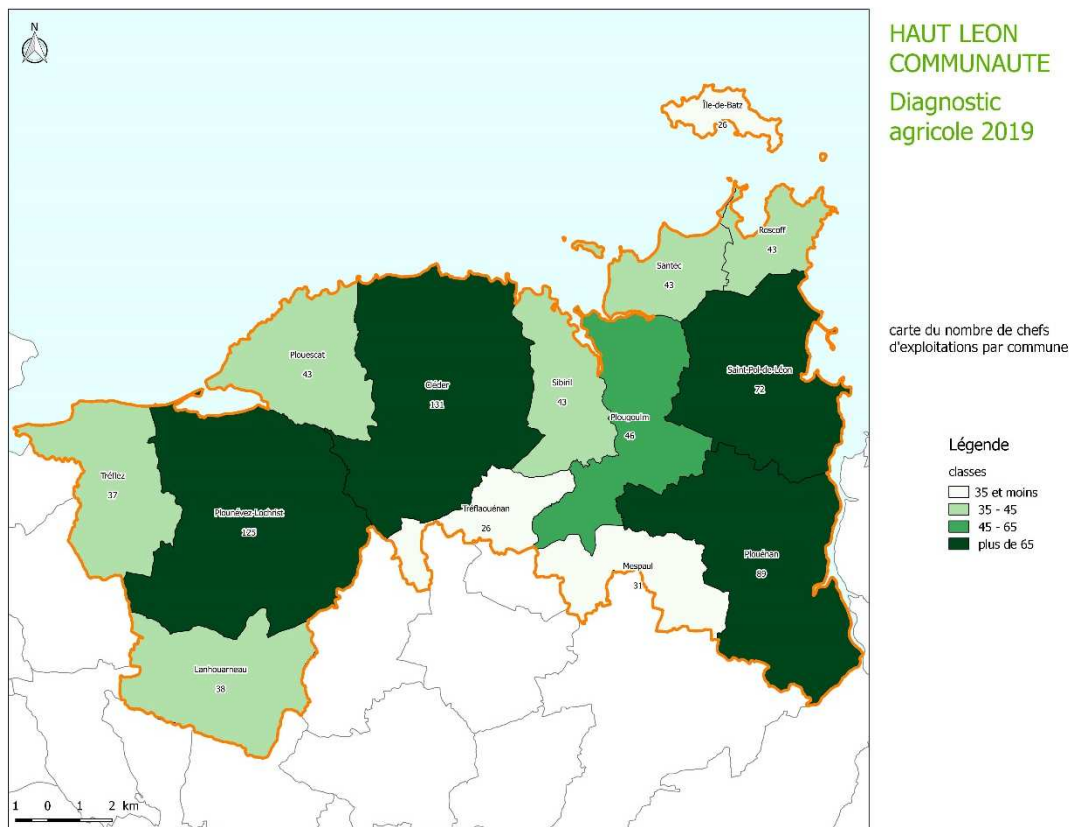
Cette moyenne est **0.40 UTH en production laitière, 0.46 en bovin viande.**

	NBRE TOTAL SALARIES (UTH)	UTH SALARIE MOYEN/ TOUTES EXPLOITATIONS	MOYEN/ EXPLOITATIONS EMPLOYEES
Légumes plein champ	610	1.96	3.91
Maraichage	32	3.56	6.40
Horticulture/pépinière	111.5	6.19	7.43
Serristes	439	13.72	14.16
Bovins lait	24.1	0.40	1.27
Bovins viande	6.5	0.46	1.30
Production porcine	32.5	1.91	3.25
Aviculture	6.25	0.33	1.25
Autres	6	0.18	1.50

Tableau n°8 : Nombre moyen de salariés par typologie d’exploitation (Selon production principale)

4.23 Les chefs d’exploitations

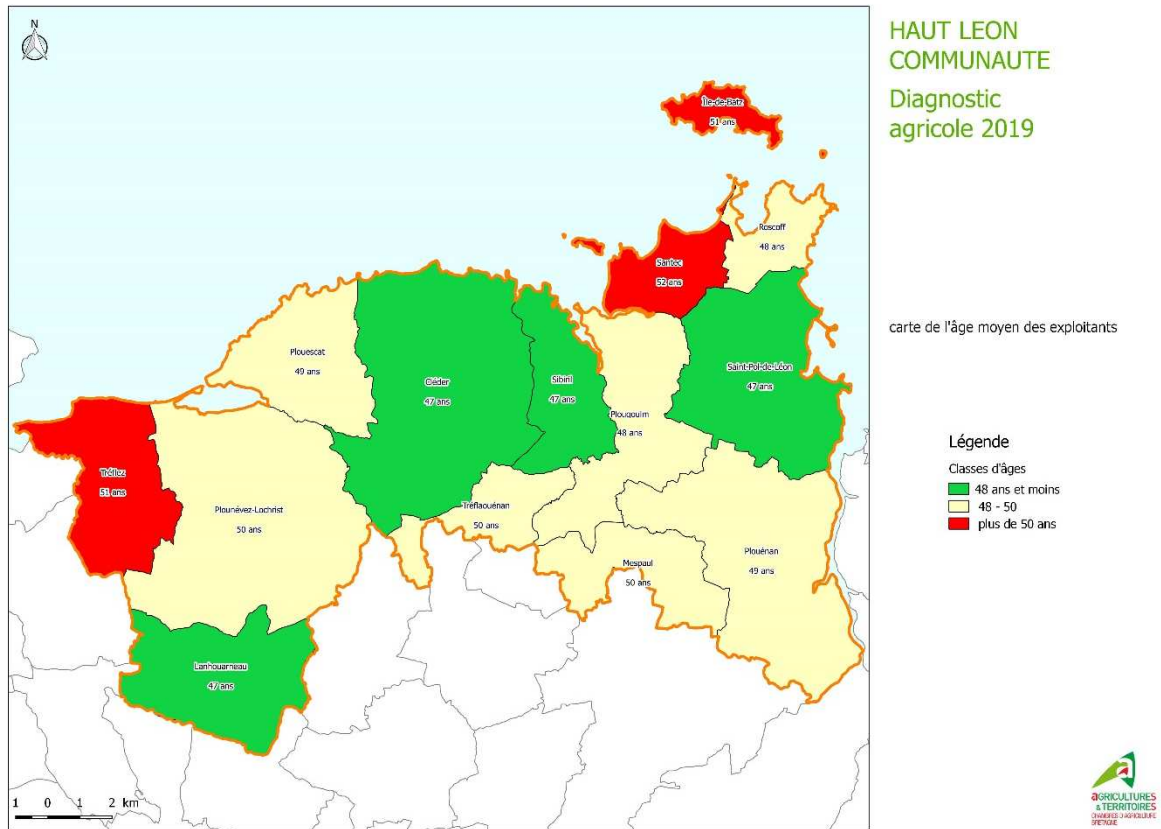
4.231 Répartition communale



Carte n° 12 : Nombre de chefs d’exploitation par commune

La carte ci-dessus permet de visualiser la répartition des chefs d’exploitation à l’échelle du territoire (en lien avec le siège de l’entreprise). On note que les communes de Cléder (131) et Plounévez-Lochrist (125) sont celles qui concentrent le plus de chefs d’exploitation, suivies de Plouénan (89) et Saint Pol de Léon (72). Ces quatre communes concentrent 52 % des chefs d’exploitations du territoire (une proportion identique à celle des sièges d’exploitation sur ces communes).

4.232 Age moyen



Carte n°13 : Age moyen des chefs d'exploitations par commune

L'âge moyen des chefs d'exploitation du territoire est de 48.6ans. Le plus jeune chef en activité a 22 ans, le plus vieux 78. Ce dernier constituant bien évidemment une exception.

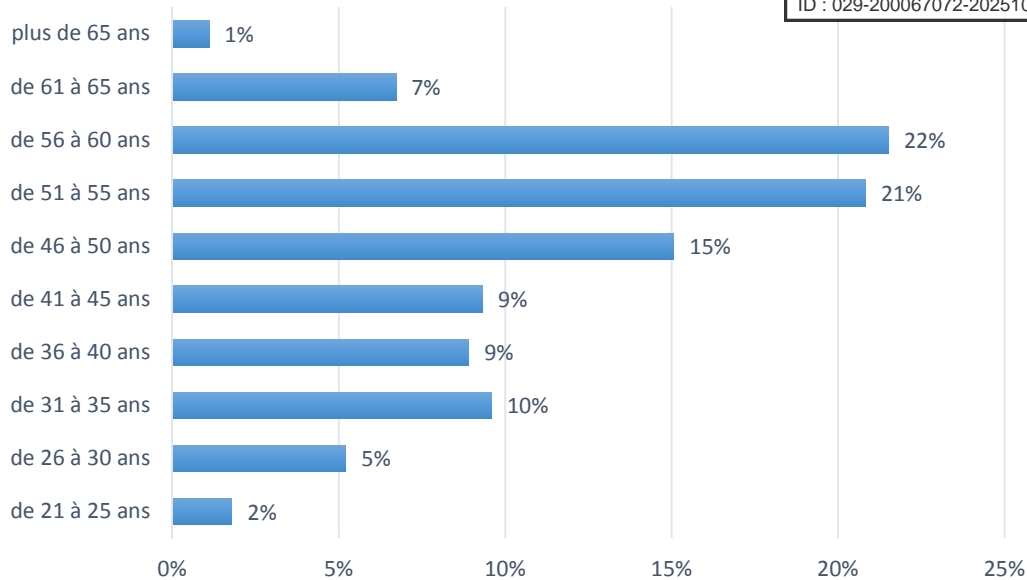
La pyramide des âges des chefs d'exploitation, page suivante, montre une dominance des tranches « 56 à 60 ans » et « 51 à 65 ans », avec respectivement 22 et 21 % de la population.

30 % des chefs d'exploitations ont plus de 55 ans.

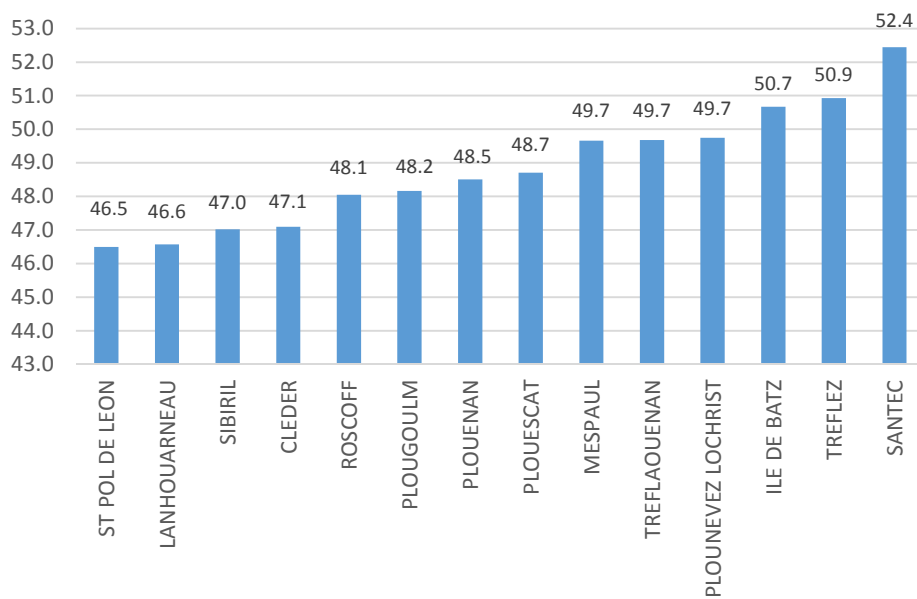
Près d'un exploitant sur trois atteindra donc l'âge de la retraite dans les 10 ans à venir.

L'analyse par commune, à suivre, permet de voir que **trois communes présentent un âge moyen supérieur à 50 ans**. Il s'agit de l'**Ile de Batz, Tréflézet et Santec**. Les communes de **Saint Pol de Léon, Lanhouarneau, Sibiri** et Cléder, ont, elles, **l'âge moyen le plus bas** (respectivement 46.5, 46.6, 47 et 47.1 ans)

Si l'on s'attarde sur les 4 communes les plus agricoles du territoire, on note que Saint Pol de Léon et Cléder sont parmi les communes les plus « jeunes ». Plouénan se situe quant à elle dans la moyenne. Enfin, Plounévez-Lochrist se rapproche avec Mespaul et Tréflaouenan de la barre des 50 ans.



Graphique n°8 : Répartition des chefs d'exploitation par classe d'âge

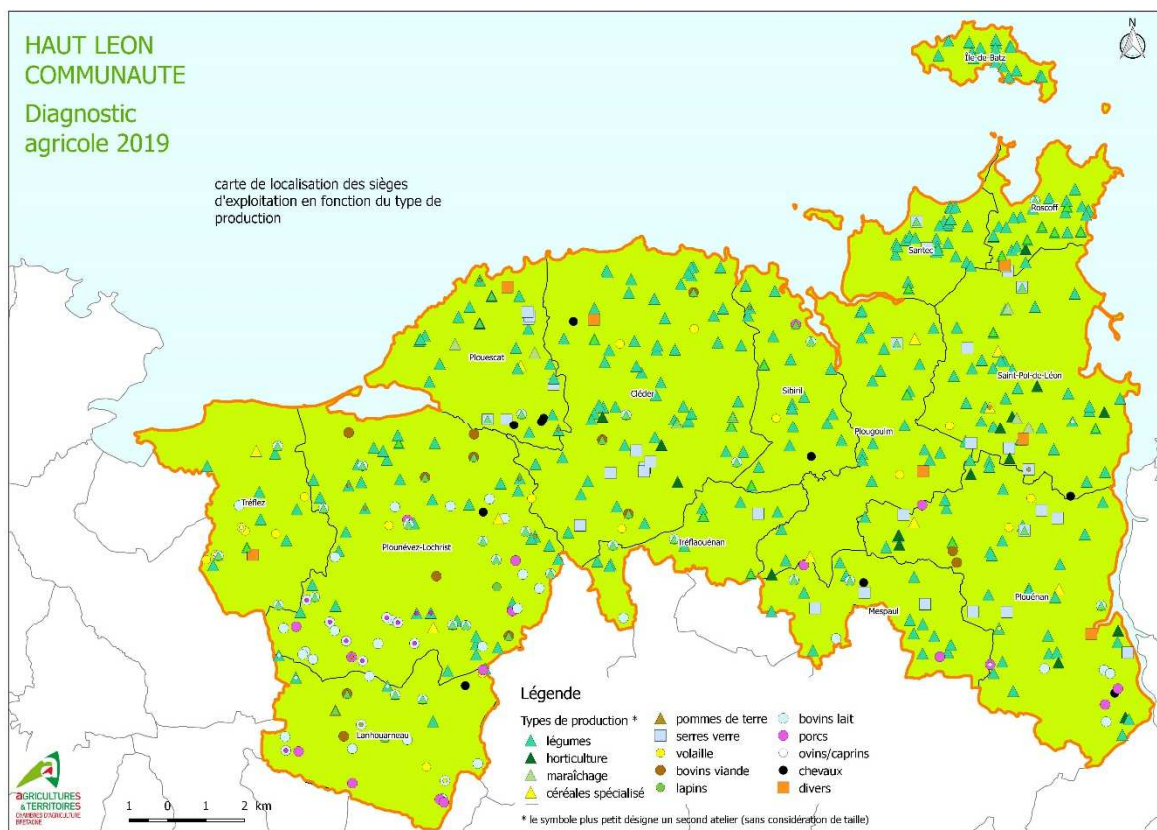


Graphique n°9: Age moyen des chefs d'exploitation par commune

4.3 Productions

4.3.1 Principales typologies d'exploitations

L'agriculture du territoire de Haut Léon est riche d'une grande **diversité de productions**. Avec 354 ateliers (dont 310 ateliers principaux, 44 secondaires et tertiaires) la **production légumière est dominante**. On la retrouve dans **69 % des exploitations**.



Carte n°14 : Typologies d'exploitations

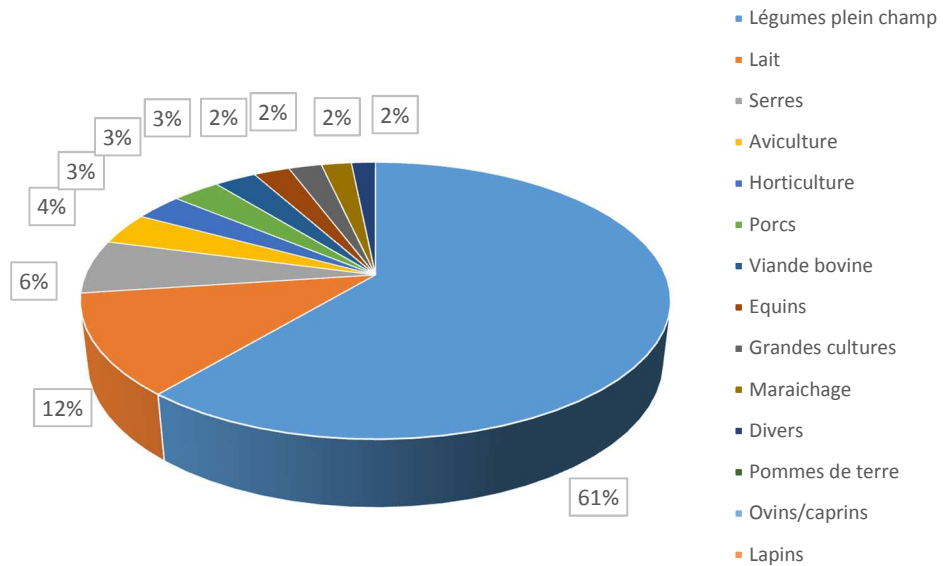
Les outils de productions sont majoritairement spécialisés, c'est-à-dire ne comptant qu'un atelier (69 % - 354 exploitations). 147 exploitations comptent 2 ateliers, 12 en comptent 3. Les typologies (spécialisées ou mixtes) les plus fréquentes sont les suivantes :

	NBRE EXPLOITATION
Légumes plein champ	234
Légumes plein champ / grandes cultures	33
Lait	28
Lait/légumes	25
Serres	21
Légumes plein champ/ maraichage	19
Horticulture/pépinière	15
Bovins viande/légumes plein champ	12
Equins	12
Volailles de chair	11
Grandes cultures	10

Tableau n° 9 : Principales typologies d'exploitations

4.32 Ateliers principaux

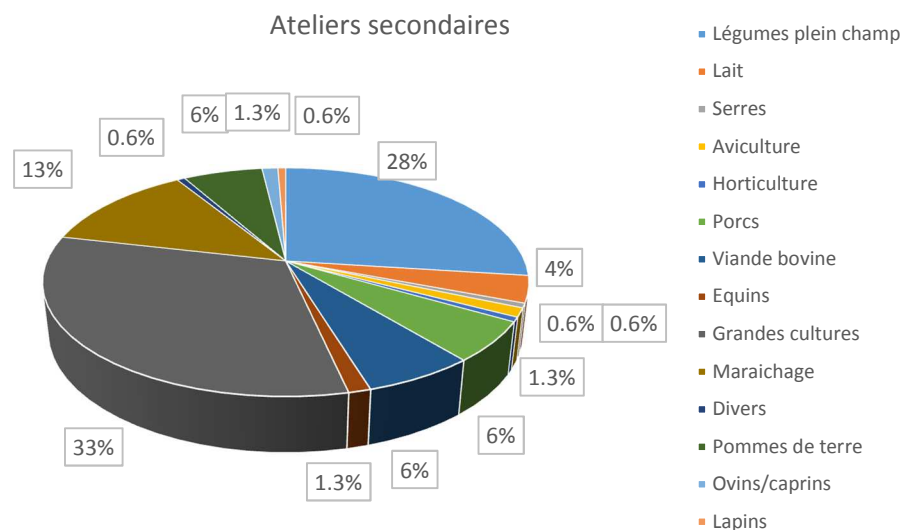
Les ateliers principaux sont très largement dominés par les légumes de plein champs (61 %), suivis des ateliers lait (12%). Les Serres arrivent en troisième position avec 6 % des ateliers. Les autres productions représentent de 2 à 4 % des ateliers.



Graphique10 : Ateliers principaux

4.33 Ateliers secondaires

Les ateliers secondaires sont quant à eux dominés par les grandes cultures (33%), suivies des légumes de plein champ (28 %). Le maraichage arrive en troisième position avec 13 % des ateliers.

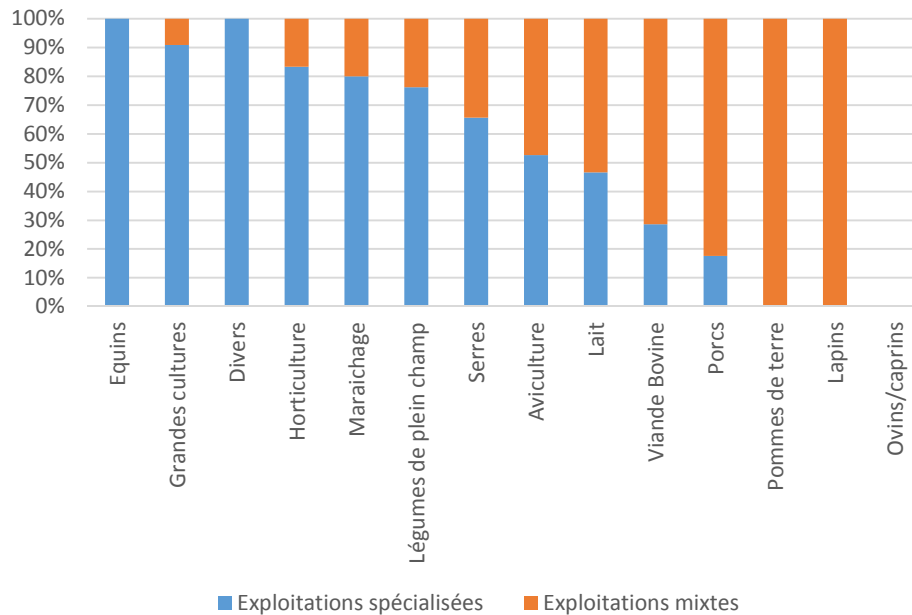


Graphique 11 : Ateliers secondaires

4.34 Spécialisation/mixité en fonction de l'atelier principal

L'analyse des proportions de spécialisation/mixité des productions, en fonction de l'atelier principal permet de relever une **spécialisation élevée des exploitations en productions végétales, avec l'influence de la proportion des exploitations légumières « pures » présentées ci avant.**

A l'inverse on observe une **mixité importante des ateliers en productions animales.**



Graphique n°12 : Degré de spécialisation en fonction des productions principales

4.35 Détails des ateliers et volumes de production associés

	NBRE ATELIERS	VOLUME	MOYENNE
Lait (l)	66	29 662 000	449 424
Bovins viande (mères)	17	386	23
Bovins engrais (places)	7	985	141
Porcs naisseur (mères)	17	4 390	258
Porcs engraissement (places)	8	5 300	663
Volailles de chair (m²)	22	73 950	3 361
Poules pondeuses	0	-	
Canards	0	-	
Lapins	2	2450	1225
Ovins/caprins (mères)	2	60	30
Equins (animaux)	16	106	7
Céréales (ha)	70	1094	16
Légumes de plein champ (ha)	354	8772	25
Horticulture/ pépinières (ha)	19	87	5
Serres (m²)	33	886 000	26 848
Maraichage (ha)	31	64	2
Pommes de terre (ha)	11	218	20
Divers	9		

Tableau n° 10 : Les productions du territoire

Le tableau ci-avant reprend de manière détaillée la globalité des ateliers ex

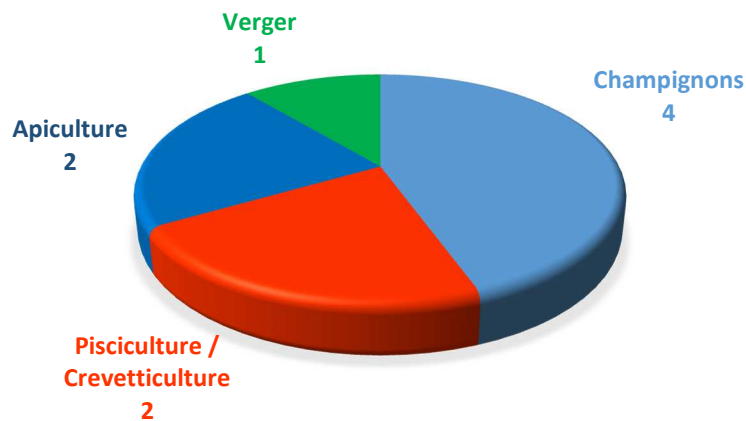
Pour rappel les exploitations du territoire totalisent de 1 à 3 ateliers.

La surface moyenne de légumes de plein champ est donc de 25 ha, celle en maraichage de 2 ha, horticultures/pépinières de 5 ha. Les serres présentent sur le territoire ont elles une surface moyenne de 26 848 m² (soit 2.6 ha).

En termes de productions animales, le volume laitier moyen est d'environ 449 000 litres. Les ateliers allaitants comptent une moyenne de 23 mères. En porc le nombre moyen de mères est de 258 truies.

4.36 Productions « diverses »

9 exploitations ont été codifiées en production « diverses », 8 pour un atelier principal, 1 pour un atelier secondaire. Cette catégorie regroupe les typologies suivantes.



Graphique n°13 : Détail des productions « diverses »

4.37 Répartition géographique des productions

Les graphiques ci-après proposent une **analyse géographique des productions végétales et animales sur le territoire sur la base des sites d'exploitations**. Ils se basent sur le pourcentage des volumes de productions totaux associés à une commune donnée. Cette approche permet à la fois d'observer la répartition géographique d'une production à l'échelle du territoire, mais également la spécialisation des communes.

Productions végétales

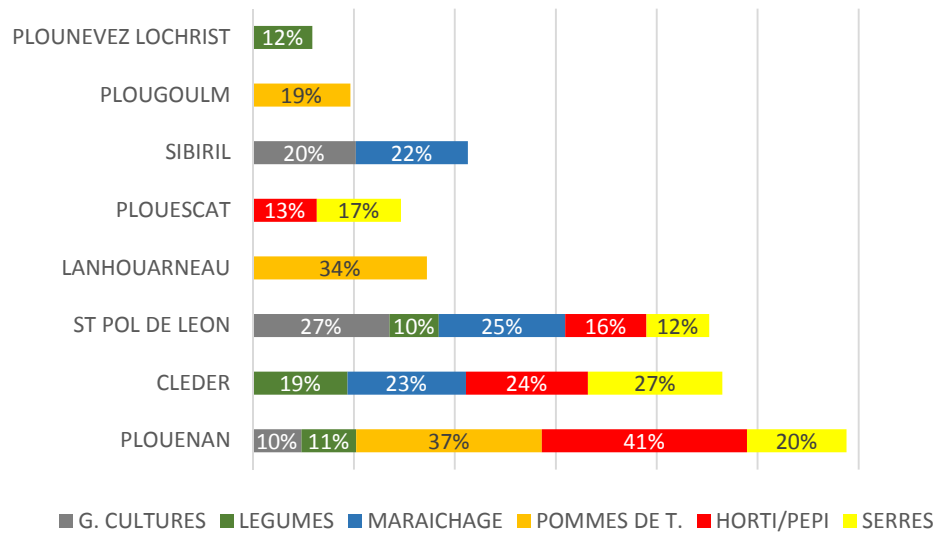
Les différentes catégories de productions végétales sont les suivantes : **légumes de plein champ, maraichage, pommes de terre, horticulture et pépinières, et serres**.

Nous avons analysé le pourcentage de surfaces exploité par les exploitations basées sur ces communes, au regard de la production cumulée à l'échelle de Haut Léon Communauté.

Les trois communes « dominantes » sont celles de Plouéan, Cléder et Saint Pol de Léon. 4 à 5 des catégories citées ci-avant sont en effet présentes sur ces communes et ce avec au moins 10 % des surfaces globales. Quatre autres communes ressortent avec cette fois 1 à 2 catégories de productions, il s'agit de Lanhouarneau, Plouescat, Sibiril, Plougoum et Plounévez-Lochrist.

Il est à noter que **la production légumière de plein champ est présente sur la globalité du territoire**. Les grandes cultures, se retrouvent également de manière globale sur le territoire.

Productions réalisées par les exploitations de la commune
 (% des surfaces globales)



Graphique n° 14 : Principales communes en termes de productions végétales
 (% productions / production globale – siège sur commune)

Le tableau ci-après reprend de manière exhaustive, les données par commune.

	G. CULTURES	LEGUMES	MARAICHAGE	POMMES DE T.	HORTI/PEPI	SERRES
--	-------------	---------	------------	--------------	------------	--------

CLEDER	10%	19%	23%		24%	27%
ILE DE BATZ		1%				
LANHOUARNEAU	9%	2%		34%		
MESPAUL	8%	4%			2%	9%
PLOUENAN	27%	11%	2%	37%	41%	20%
PLOUESCAT	2%	5%	9%		13%	17%
PLOUGOULM	6%	7%	3%	19%	3%	7%
PLOUENEVEZ LOCHRIST	20%	12%	2%	9%		
ROSCOFF	1%	5%	8%			5%
SANTEC	1%	5%	2%			2%
SIBIRIL	4%	9%	22%			
ST POL DE LEON	4%	10%	25%		16%	12%
TREFLAOUENAN	4%	6%	3%			2%
TREFLEZ	6%	4%	1%			

< 10 %

10 à 24 %

25 à 49 %

50 à 74 %

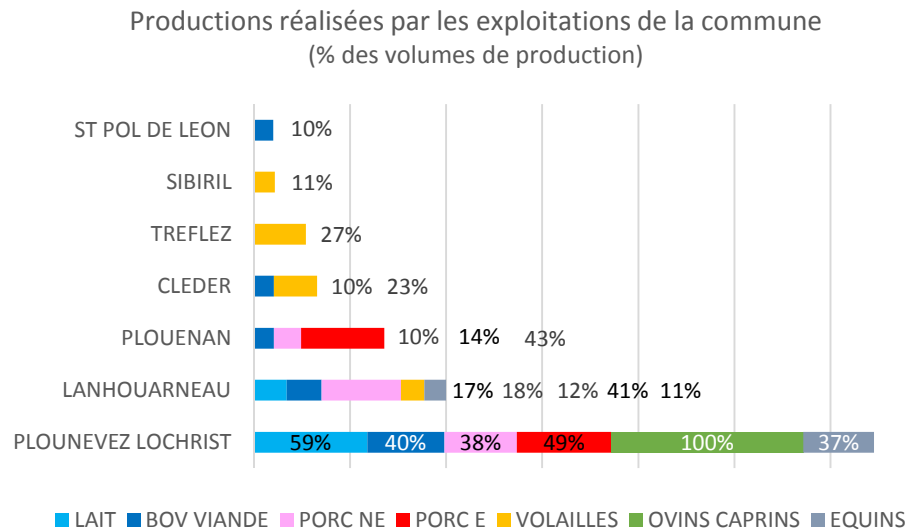
>= 75 %

Tableau n°11: Productions végétales par commune
 (% productions / production globale – siège sur commune)

Productions animales

La commune de Plounévez-Lochrist est la commune « dominante », tant par la diversité des productions animales présentes, que par les volumes produits. Suivent ensuite Lanhouarneau, également assez diversifiée mais avec des volumes moindres, puis Plouéan avec notamment des ateliers porcs.

Cléder, Tréfléz, Sibiril et Saint Pol de Léon comptent quant à elles une à deux productions représentant au moins 10 % de la production globale du territoire.



Graphique n° 15 : Principales communes en termes de productions végétales
 (% productions / production globale – siège sur commune)

Le tableau ci-après reprend de manière exhaustive, les données par commune.

	LAIT	BOV VIANDE	PORC NE	PORC E	VOLAILLES	OVINS CAPRINS	EQUINS
CLEDER	3%		10%			23%	
ILE DE BATZ							
LANHOUARNEAU	17%	18%	41%		12%		11%
MESPAUL	4%		7%	8%	3%		
PLOUENAN	6%	10%	14%	43%	8%		9%
PLOUESCAT		3%					20%
PLOUGOULM					4%		
PLOUNEVEZ LOCHRIST	59%	40%	38%	49%	8%	100%	37%
ROSCOFF							8%
SANTEC							
SIBIRIL	1%	8%			11%		6%
ST POL DE LEON	1%	10%			4%		9%
TREFLAOUENAN	3%						
TREFLEZ	5%				27%		

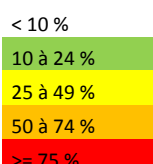
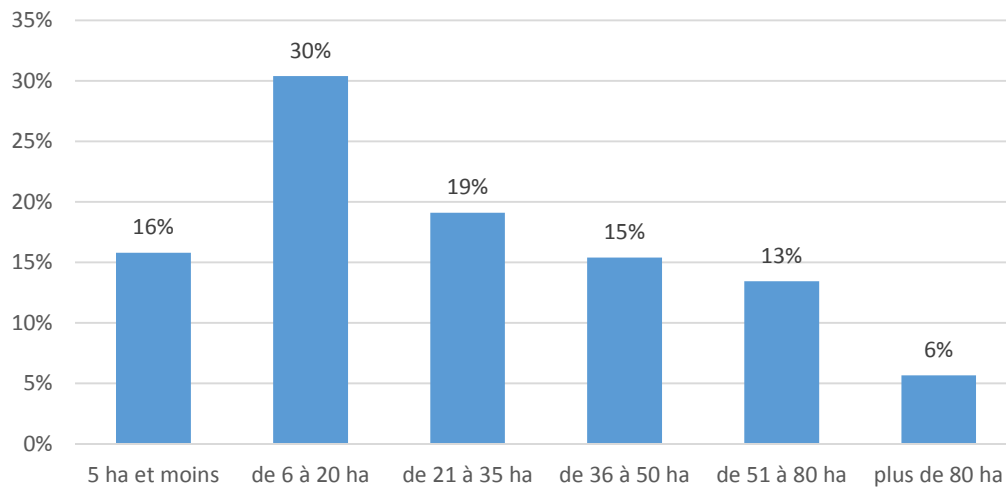


Tableau n°12: Productions végétales par commune
 (% productions / production globale – siège sur commune)

4.38 SAU moyenne des exploitations

La SAU moyenne est de 30.4 hectares. En lien avec la diversité des productions présentées ci-avant cette valeur masque un écart type assez important et des typologies diversifiées.

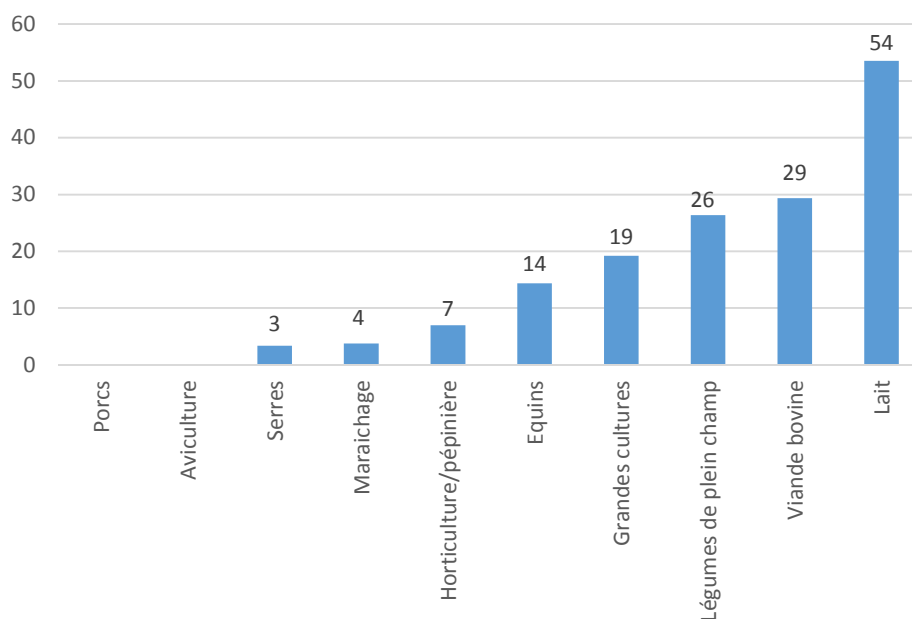
La SAU par exploitation s'échelonne en effet de 0 ha (hors sol) à 186 ha.



Graphique n°16 : Répartition des exploitations par classe de SAU

L'analyse des SAU des exploitations spécialisées permet de définir les SAU moyennes suivantes par production. Il est à noter que la SAU des serristes tient ici compte des surfaces de serres mais également des autres surfaces détenues par les exploitations.

On peut noter une SAU moyenne de 26 ha pour les exploitations légumières spécialisées, et 54 ha pour les exploitations laitières.

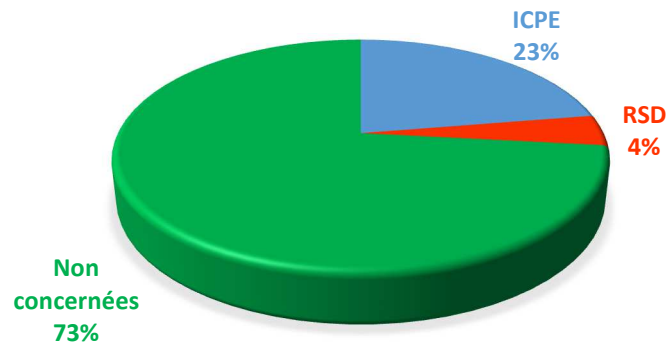


Graphique n°17: SAU moyenne – Exploitations spécialisées

4.39 Installations classées pour l'environnement

Sur la base des types de productions, et volumes estimés par les agriculteurs relais, et au regard des seuils de la réglementation des Installations Classées Pour l'Environnement (ICPE) :

- **73,3% des exploitations ne sont pas concernées**
- 4,3 % relèvent du Régime Sanitaire départemental
- 22,4 % relèvent des Installations classées.



Graphique n°18 : Régime ICPE des exploitations

A titre informatif, quel que soit son régime ICPE, toute exploitation produisant des déjections animales, doit justifier de la gestion de celles-ci et respecter les règles définies dans le cadre du 6e programme d'actions régional (calendrier etc....)

Cette gestion se fait par épandage sur ces terres en propre, exportation vers des exploitations tierces ou traitement.

Le plan d'épandage identifie les parcelles ou portion de parcelles aptes à recevoir des déjections, soit sur les terres en propre de l'exploitation, soit chez des tiers « receveurs ». Toute parcelle respectant les critères d'épandage (distance aux cours d'eau, aux tiers, pente etc....) est une parcelle potentiellement épandable, qu'elle soit ou non inscrite dans un plan d'épandage à un instant T. Les distances à respecter varie d'un type de déjections à l'autre. Des dérogations peuvent exister. Aussi de manière globale la surface agricole épandable, est à l'échelle d'un territoire, peu différente de la surface agricole globale.

4.4 Stratégies commerciales et diversification

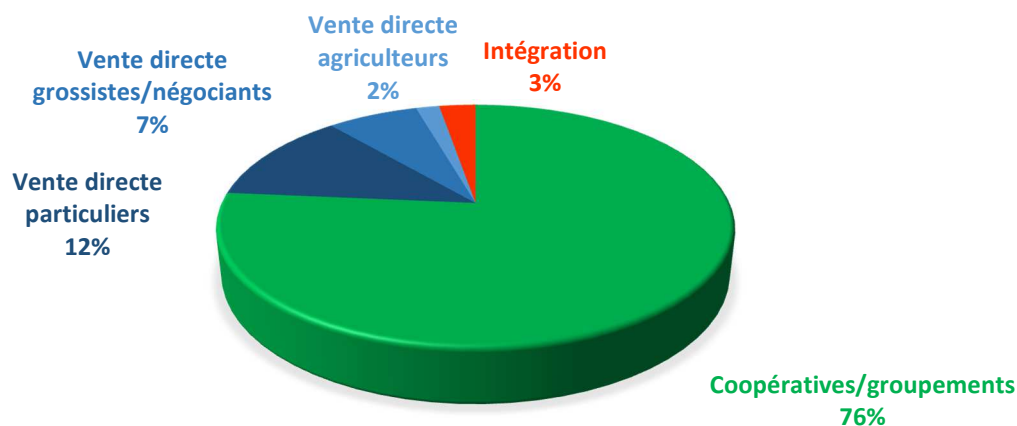
4.41 Mode de commercialisation principal

- Le mode de commercialisation principal est la **vente à une coopérative ou un groupement de producteurs**. Cela représente **76 % des exploitations** (392 entreprises).
- **12 % des exploitations** commercialisent leurs produits en **vente directe auprès des particuliers** : 63 exploitations dont 12 centres équestres/pensions
- **7 % des exploitations** commercialisent leurs produits directement à des **grossistes** : 35 exploitations.
- **2 % des exploitations** commercialisent leurs produits directement auprès **agriculteurs** : 9 exploitations

La commercialisation via les coopératives et groupement est très largement dominante.

107 exploitations (21 % des exploitations) commercialisent au sens large leurs produits en « vente directe », dont 6 avec une activité de transformation, avec cependant plusieurs réalités de commercialisation : vente directe « classique » aux particuliers, vente à d'autres producteurs ou vente à des grossistes/négociants.

Cette dernière catégorie « directe » à des grossistes/négociants est plus fréquente que par le passé, mais reste minoritaire.



Graphique n° 19 : Mode de commercialisation principal

4.42 Activités de diversification

Au-delà du mode de commercialisation principal développé ci-avant, **85 exploitations ont une ou plusieurs activités complémentaires et/ou de diversification**. Cela représente donc 16.5 % des exploitations du territoire.

La production d'énergie arrive en tête (33 exploitations). Ces exploitations regroupent **23 ateliers photovoltaïques, 10 cogénérations, 2 unités de méthanisation**.

Les outils de cogénérations se trouvent majoritairement sur des exploitations de Cléder(4), Plouescat (3) et Plouénan (3). Ils sont développés par des serristes.

Le photovoltaïque se retrouve quant à lui majoritairement sur la commune de Plounévez-Lochrist (8) en élevages, et Cléder (3), également chez des serristes.

Les unités de méthanisation sont quant à elles présentes sur Lanhouarneau et Plounévez-Lochrist. Elles sont chacune de 100 KWE.

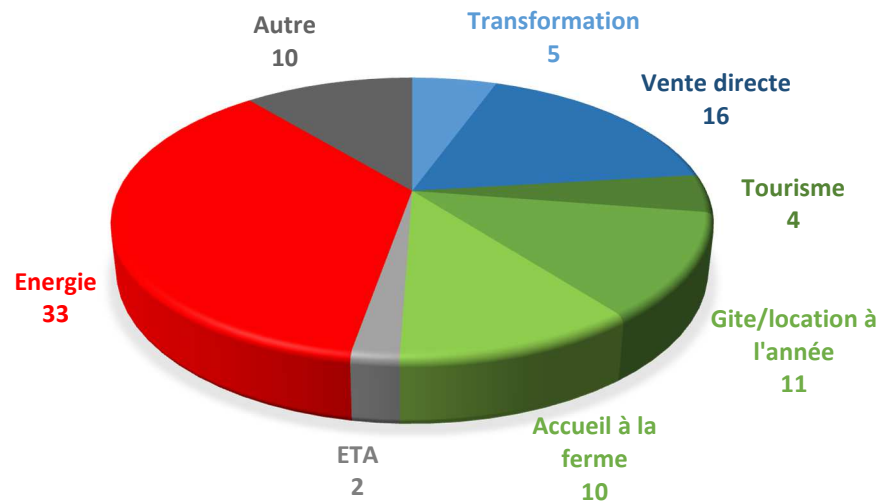
16 exploitations ont une **activité secondaire de vente directe et 4 de transformation**.

Les ateliers secondaires de vente directe se situent majoritairement sur Plounévez-Lochrist (5) et Plouescat (3).

Les quatre ateliers de transformation sont répartis sur les communes de Cléder, Plougoulm, Plounévez-Lochrist et Tréfléz).

L'**accueil à la ferme** est présent dans 10 exploitations, notamment en lien avec les centres équestres. Les communes de Plouescat, Plougoulm, et Saint Pol de Léon totalisent chacune 2 exploitations.

Les activités de **tourisme à la ferme, gites et locations à l'année** sont également présentes sur 15 exploitations. 10 communes sont concernées.



Graphique n° 20 : activités de diversification (nombre d'exploitation)

4.43 Agriculture Biologique

81 exploitations sont engagées en agriculture biologique pour un total de 104 ateliers (en lien avec la mixité de certaines entreprises). **Elles exploitent 2025 ha.**

Cela représente **15.7 % des exploitations** du territoire et **13 % de la SAU mise en valeur par ces exploitations** (en/hors territoire).

A titre de comparaison selon derniers chiffres édités par la FRAB en janvier 2019, ce sont 11.5 % des exploitations bretonnes et 6 % de la SAU bretonne qui est engagée en agriculture biologique. **Le territoire de Haut Léon Communauté est donc deux fois plus engagé que la moyenne bretonne** (surfaces).

La production légumière de plein champ, joue un rôle clé dans cette tendance. Ainsi les **43 exploitations spécialisées**, engagée, représentent 912 ha de légumes. S'y ajoutent **21 ateliers légumes en exploitations mixtes** pour un total de 589 ha. **Les surfaces en légumes BIO représentent donc 74 % des surfaces exploitées en agriculture biologique par les exploitations du territoire.**

Le maraichage est la seconde activité « BIO » avec 13 ateliers, pour une surface de 23 ha, dont 16 ha sur la seule commune de Saint Pol de Léon. La production sous serre compte quant à elle 5 ateliers (dont 3 exploitations spécialisées). pour un total de 90 000 m² soit 9.8 % des surfaces globales. 55 000 m² sont exploités par les communes de Plouénan. L'élevage représente 10 ateliers, on y retrouve 2 ateliers lait (490 000 l), 6 ateliers viande bovine (85 vaches allaitantes et 45 bovins à l'engrais), 5000 m² de volailles de chair.



Carte n 15 : Exploitations en agriculture biologique (sièges et parcelles)

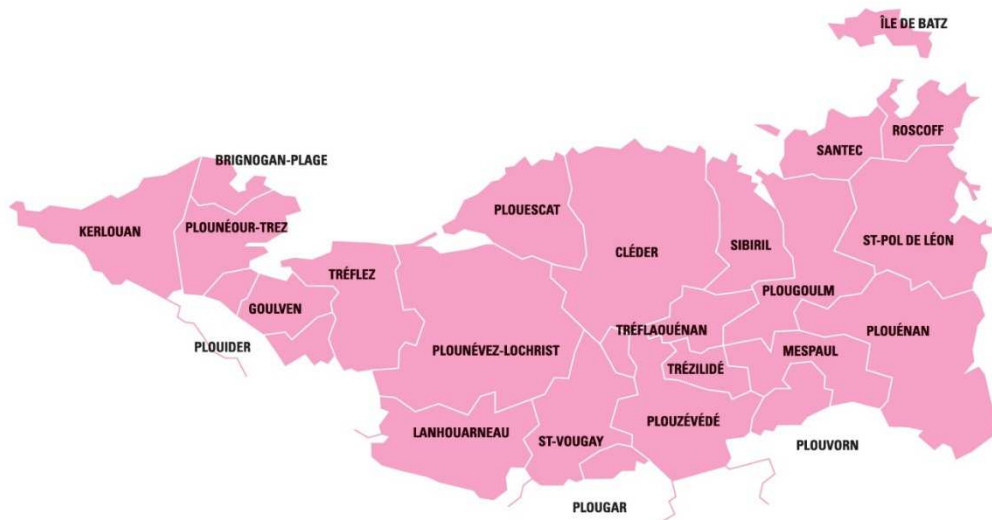
Cinq communes concentrent 65 % des exploitations et 60 % des surfaces exploitées en « BIO ». Il s'agit des communes de Cléder (14 exploitations – 382 ha), Saint Pol de Léon (14 exploitations – 344 ha), Plounevez-Lochrist (9 exploitations – 380 ha), Plouénan (8 exploitations – 286 ha) et l'Île de Batz (8 exploitations – 63 ha).

	NBRE EXPL.	SAU EXPLOITEE
CLEDER	14	382
ILE DE BATZ	8	63
LANHOUARNEAU	2	39
MESPAUL	3	57
PLOUENAN	8	286
PLOUESCAT	5	38
PLOUGOULM	3	55
PLOUNEVEZ LOCHRIST	9	380
ROSCOFF	6	74
SANTEC	3	78
SIBIRIL	4	123
ST POL DE LEON	14	344
TREFLAOUENAN	1	103
TREFLEZ	1	3
	81	2025

Tableau n°13 : Exploitations en agriculture biologique par commune (Sièges et SAU)

4.44 AOP Oignon de Roscoff

L'Oignon de Roscoff ne peut être produit que dans l'une des 24 communes de l'aire géographique ci-dessous. Celles-ci appartiennent en majorité à Haut-Léon communauté.



Carte n° 16 : Aire géographique – AOP Oignon de Roscoff

Au sein de cette aire, pour bénéficier de l'appellation d'origine « Oignon de Roscoff », les oignons doivent être récoltés dans des parcelles identifiées. L'identification de celles-ci est effectuée sur la base du Cahier des charges homologué par le décret n°2013-755 du 16 août 2013. (Annexe 2)

Tout producteur désirant faire identifier une parcelle en effectue la demande auprès des services de l'INAO avant le 1er novembre de l'année qui précède l'année de sa première mise en culture réalisée en vue de produire de l'Oignon de Roscoff et s'engage à respecter les critères relatifs à son lieu d'implantation.

Le présent diagnostic identifie :

- **Les producteurs adhérents à l'AOP** (sur la base de la liste publique fournie par les services de l'AOP, et croisement avec les exploitations « actives » identifiées par les agriculteurs relais).
- **Les parcellaires globaux de ces exploitations**

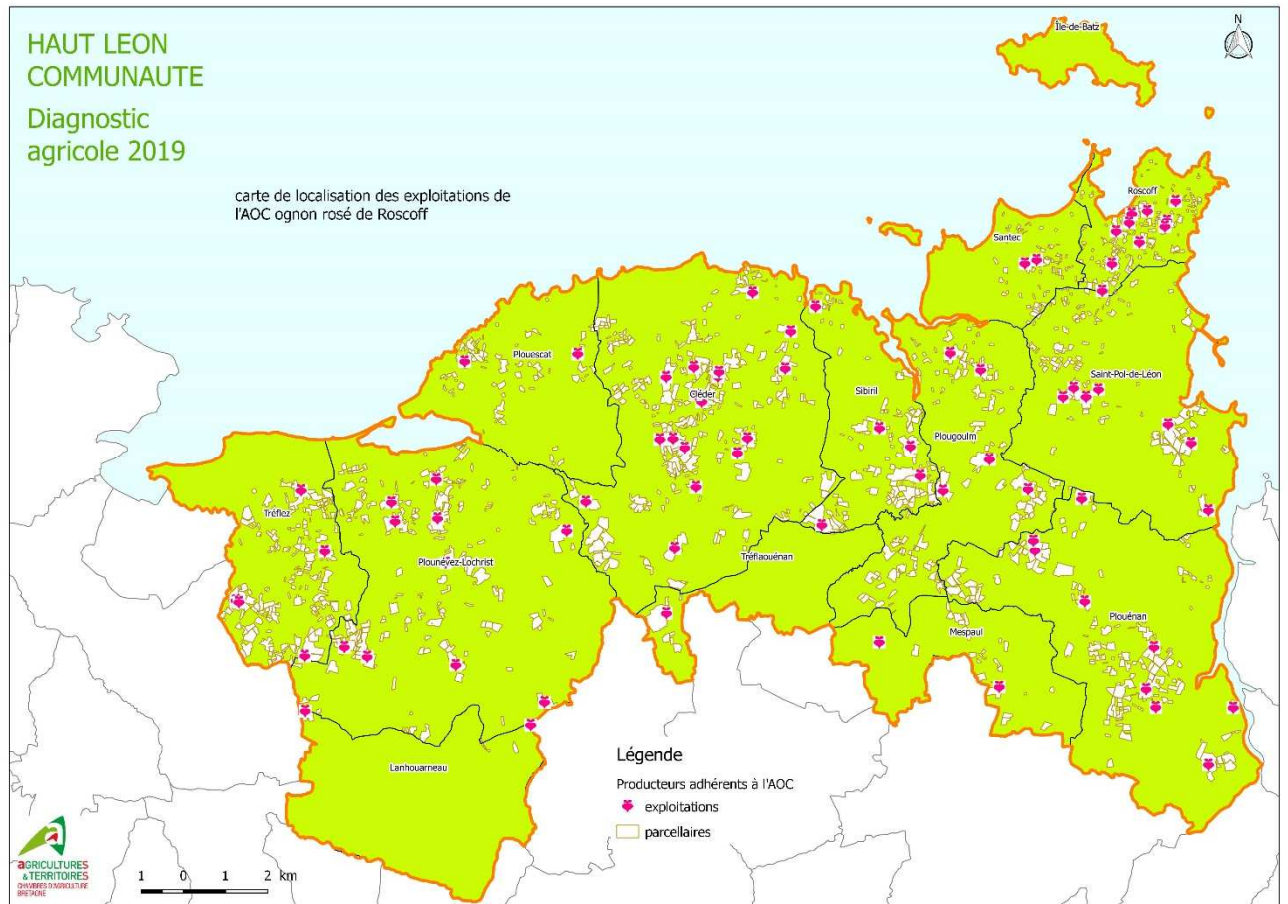
*La labellisation des parcelles se fait aujourd'hui à la parcelle cadastrale. Ces informations sont propriétés de l'AOP. Il est à noter, que conformément aux échanges entre la Chambre d'Agriculture, l'AOP et Haut Léon Communauté, l'AOP « Oignon de Roscoff » a sollicité auprès de l'INAO, l'établissement d'un **périmètre potentiel resserré des parcelles éligibles** (plus fin que le périmètre communal actuel) sur la base des critères d'homologation.*

Ces éléments, non disponibles à l'heure actuelle, pourraient permettre à Haut Léon Communauté d'avoir une vision affinée des parcellaires potentiellement labellisables, dans le cadre du futur PLUI.

78 exploitations adhérentes ont ainsi été identifiées.

Leurs sièges sont majoritairement répartis sur les communes de Cléder, Roscoff et Plounevez-Lochrist. Ces communes totalisant 48 % des exploitations.

Le tableau ci-après reprend la globalité des parcellaires mis en valeur par ces exploitations, et non les surfaces homologuées ou « homologables ».



Carte n° 17 : Exploitations en AOP oignon de Roscoff
 (Sièges et parcelles globaux)

	NBRE EXPL.	SAU TOTALE EXPLOITEE
CLEDER	17	501
ROSCOFF	11	74
PLOUNEVEZ LOCHRIST	10	80
PLOUENAN	9	402
ST POL DE LEON	7	89
PLOUGOULM	5	255
TREFLEZ	5	509
SIBIRIL	5	224
LANHOUARNEAU	2	67
MESPAUL	2	252
PLOUESCAT	2	232
SANTEC	2	36
TREFLAOUENAN	1	373
	78	3095

Tableau n°14 Exploitations en AOP par commune
 (Sièges et SAU)

VI– DEVENIR DES EXPLOITATIONS A 5 ANS

6.1 Etat des lieux général

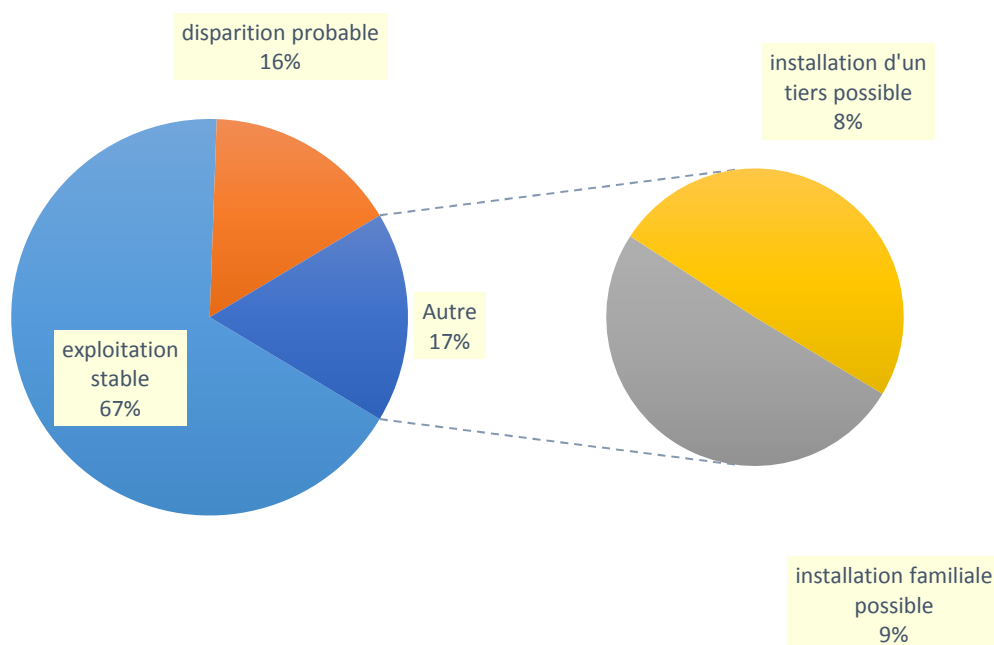
Un travail a été réalisé, avec les agriculteurs relais, lors des réunions communales afin d'estimer « à dire d'expert » le devenir des exploitations à 5 ans, soit à échéance 2024.

Les catégories proposées étaient les suivantes :

- Maintien de l'exploitation
- Disparition de l'exploitation (non reprenable)
- Evolution de l'exploitation (installation possible d'un membre de la famille ou d'un tiers)

Le bilan de ce travail résumé dans le graphique à suivre, montre une **stabilité de 67 % des exploitations**, la **disparition de 16 % d'entre elles et une évolution pour 17 %**.

Pour ces dernières, l'évolution, et de fait, la pérennisation de la structure, repose pour presque la moitié des cas par l'installation d'un tiers (personne hors cadre familiale, connue ou non).



Graphique n°21 : Devenir des exploitations à 5 ans

6.2 Analyse par commune

6.2.1 Exploitations « stables »

Selon les agriculteurs relais, **347 exploitations peuvent être considérées comme « stables » à échéance 5 ans**. Il s'agit des

- Exploitations individuelles avec maintien du chef actuel
- Exploitations individuelles avec départ du chef et transfert au conjoint
- Exploitations sociétaires avec maintien du ou des chefs actuels
- Exploitations sociétaires avec départ d'un chef sans remplacement

Ces entreprises représentent **67 % des exploitations du territoire** et **69 % de la SAU** mise en valeur par celles-ci.

Si l'on raisonne en **nombre d'exploitations** les communes de **Sibiril** et **d'exploitations stables la plus importante** avec respectivement 83 et 85 % des exploitations existantes. L'approche parcellaire, montre que quant à elle que **5 communes ont 75 % de leur SAU ou plus mise en valeur par des exploitations stables**. Il s'agit de **Sibiril** (91%), **Lanhouarneau** (82%), **Cléder** (79 %), **l'île de Batz** (77 %) et **Plougoulm** (75 %).

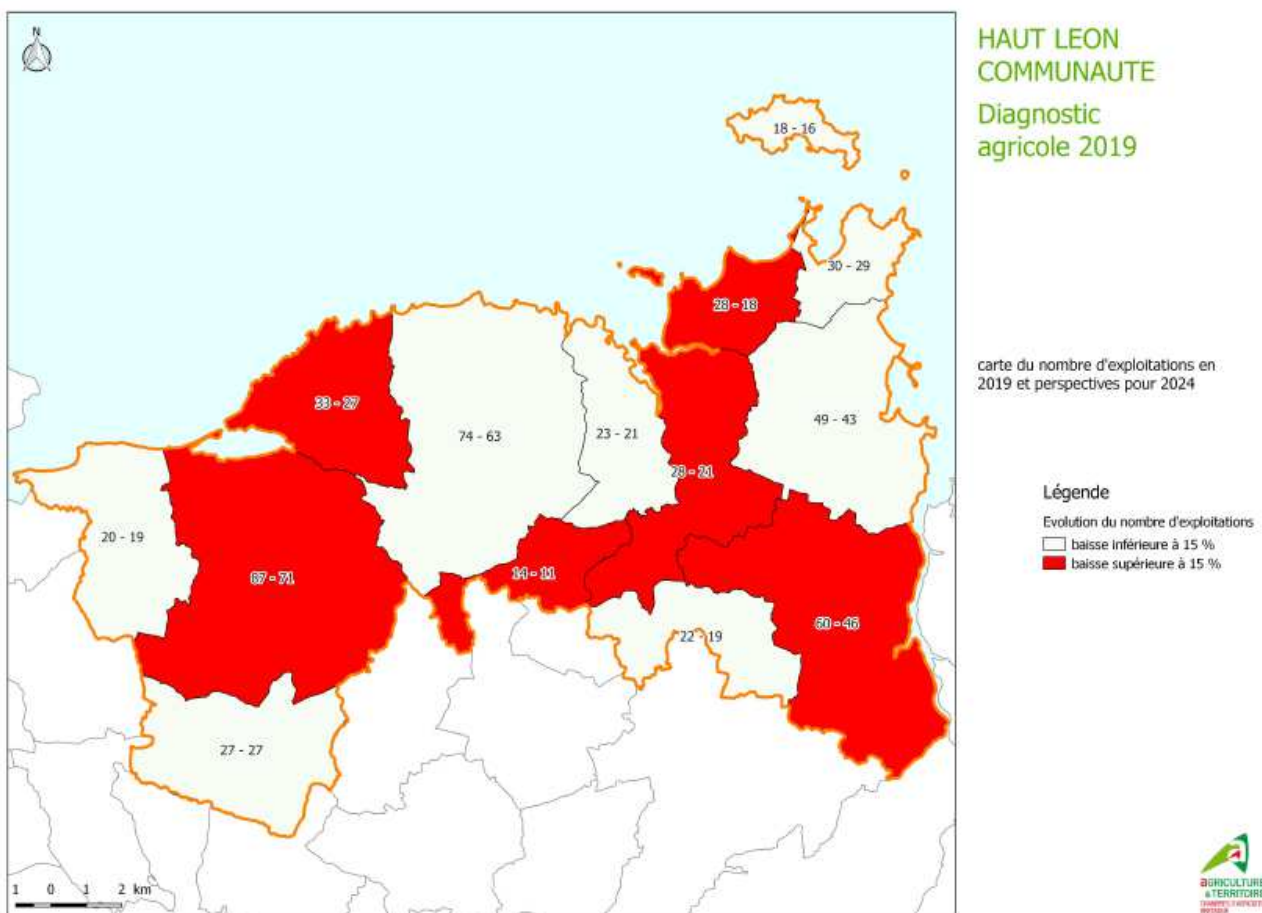
6.22 Disparitions probables

82 exploitations ont été répertoriées dans la catégorie « amenées à disparaître » dans les 5 ans à venir. En nombre, la majorité des structures se trouvent sur les communes de Plounévez-Lochrist (16), Plouénan (14), Cléder (11) et Santec (10).

La commune de Santec est la plus impactée avec 36 % des structures existantes, suivie de Plougoulm (25 %), Plouénan (23 %) et Tréflaouéan (21%).

La carte ci-après figure les exploitations ayant une **évolution à la baisse de plus de 15 % du nombre d'exploitations**. Elles **sont au nombre de 6 : Plounévez-Lochrist, Plouescat, Tréflaouéan, Plougoulm, Plouénan et Santec**.

Si l'on raisonne en mouvements fonciers, **1760 ha sont concernés**. Les communes de Plouescat et Santec sont les plus impactées en termes de pourcentage de la SAU existante. Les communes de Plounévez - Lochrist, Plouénan et Cléder, présentent quant à elle les volumes de surfaces les plus importants (de 275 à 500 ha).



Carte n° 18: Evolution prévue du nombre d'exploitation par commune (2019-2024)

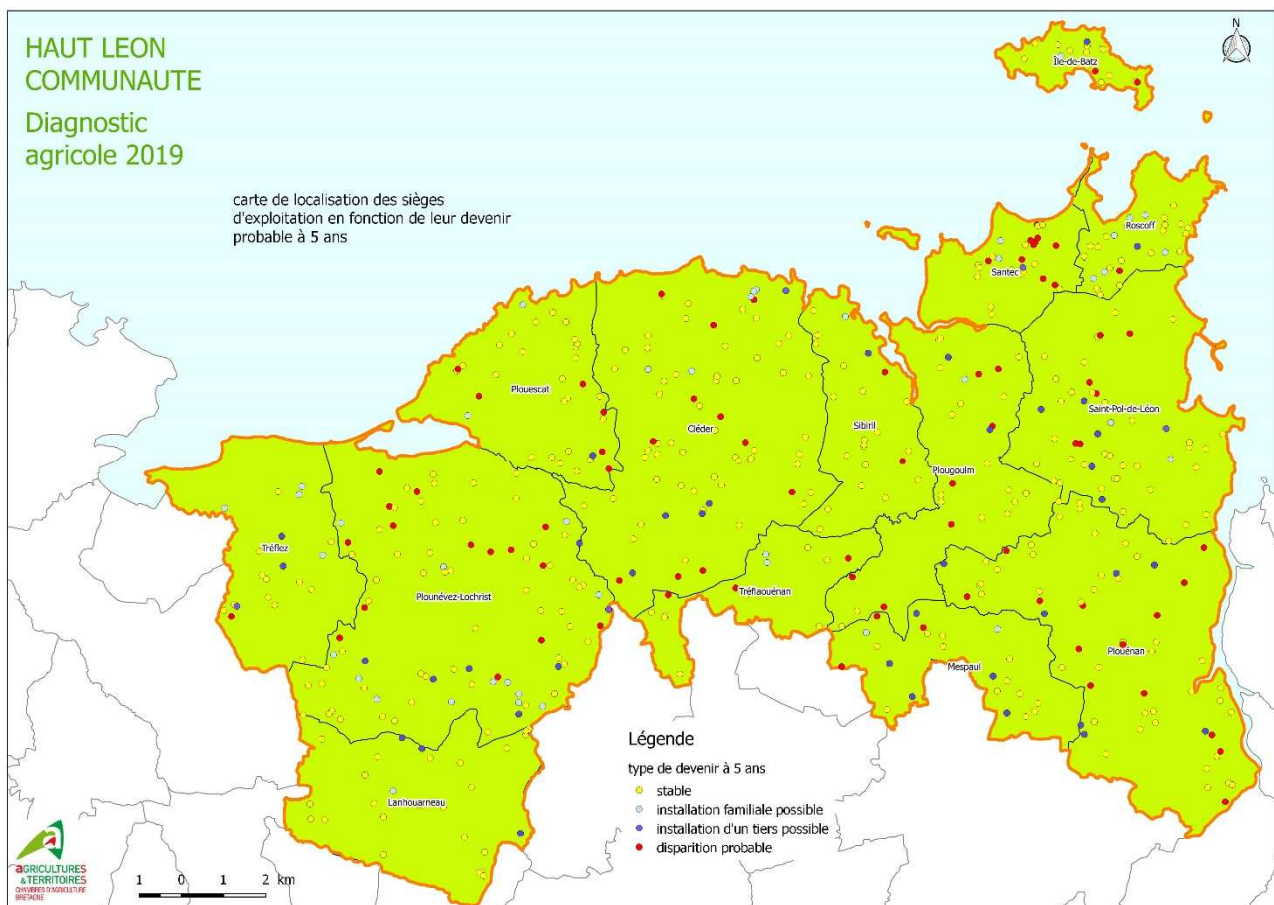
6.23 Exploitations en évolution

Selon les agriculteurs relais, **84 exploitations peuvent être considérées comme « en évolution » à échéance 5 ans**. Il s'agit des

- Exploitations individuelles avec départ chef actuel et installation d'un jeune en remplacement
- Exploitations individuelles avec maintien du chef actuel et installation d'un jeune en plus
- Exploitations sociétaires avec départ d'un (ou de) chef(s) actuel(s) et installation d'un (ou de) jeune(s) en remplacement
- Exploitations sociétaires avec maintien du ou des chef(s) actuel(s) et installation d'un (ou de) jeune(s) en plus

Les communes présentant le pourcentage d'exploitations le plus élevé dans cette catégorie sont Tréflevez, Mespaul, Roscoff et Plounévez-Lochrist. En pourcentage de SAU concerné ce sont cette fois les communes de Tréflevez, Mespaul, Roscoff et Santec qui ressortent.

La carte ci-après, ainsi que le tableau à suivre présentent de manière synthétique les sièges d'exploitations et leur devenir



Carte n°19 : Devenir probable des sièges d'exploitation (2019-2024)

	EXPL 2019	SAU 2019	NBRE "STABLE"	% EXPL	SAU CONCERNEE	% SAU
PLOUNEVEZ LOCHRIST	87	3433	54	62%	2192	64%
PLOUENAN	60	1902	39	65%	1220	64%
CLEDER	74	2082	53	72%	1650	79%
PLOUESCAT	33	687	24	73%	439	64%
TREFLAOUENAN	14	685	9	64%	487	71%
PLOUGOULM	28	800	18	64%	597	75%
SANTEC	28	491	14	50%	254	52%
ST POL DE LEON	49	1055	35	71%	813	77%
SIBIRIL	23	966	19	83%	879	91%
MESPAUL	22	702	12	55%	333	47%
TREFLEZ	20	716	12	60%	312	44%
ILE DE BATZ	18	121	13	72%	93	77%
ROSCOFF	30	513	22	73%	352	69%
LANHOUARNEAU	27	1414	23	85%	1164	82%
TOTAL	513	15566	347	67%	10785	69%

NBRE "DISPARITION"	% EXPL	SAU CONCERNEE	% SAU
16	18%	500	15%
14	23%	292	15%
11	15%	275	13%
6	18%	136	20%
3	21%	130	19%
7	25%	129	16%
10	36%	97	20%
6	12%	68	6%
2	9%	60	6%
3	14%	38	5%
1	5%	23	3%
2	11%	12	10%
1	3%	1	0%
	0%		0%
82	16%	1760	11%

NBRE "EVOLUTION"	% EXPL	SAU CONCERNEE	% SAU
17	20%	741	22%
7	12%	390.5	21%
10	14%	157.34	8%
3	9%	111.63	16%
2	14%	68	10%
3	11%	73.35	9%
4	14%	140	29%
8	16%	174	16%
2	9%	27	3%
7	32%	331.08	47%
7	35%	381	53%
3	17%	16.71	14%
7	23%	160	31%
4	15%	249.32	18%
84	17%	3021	19%

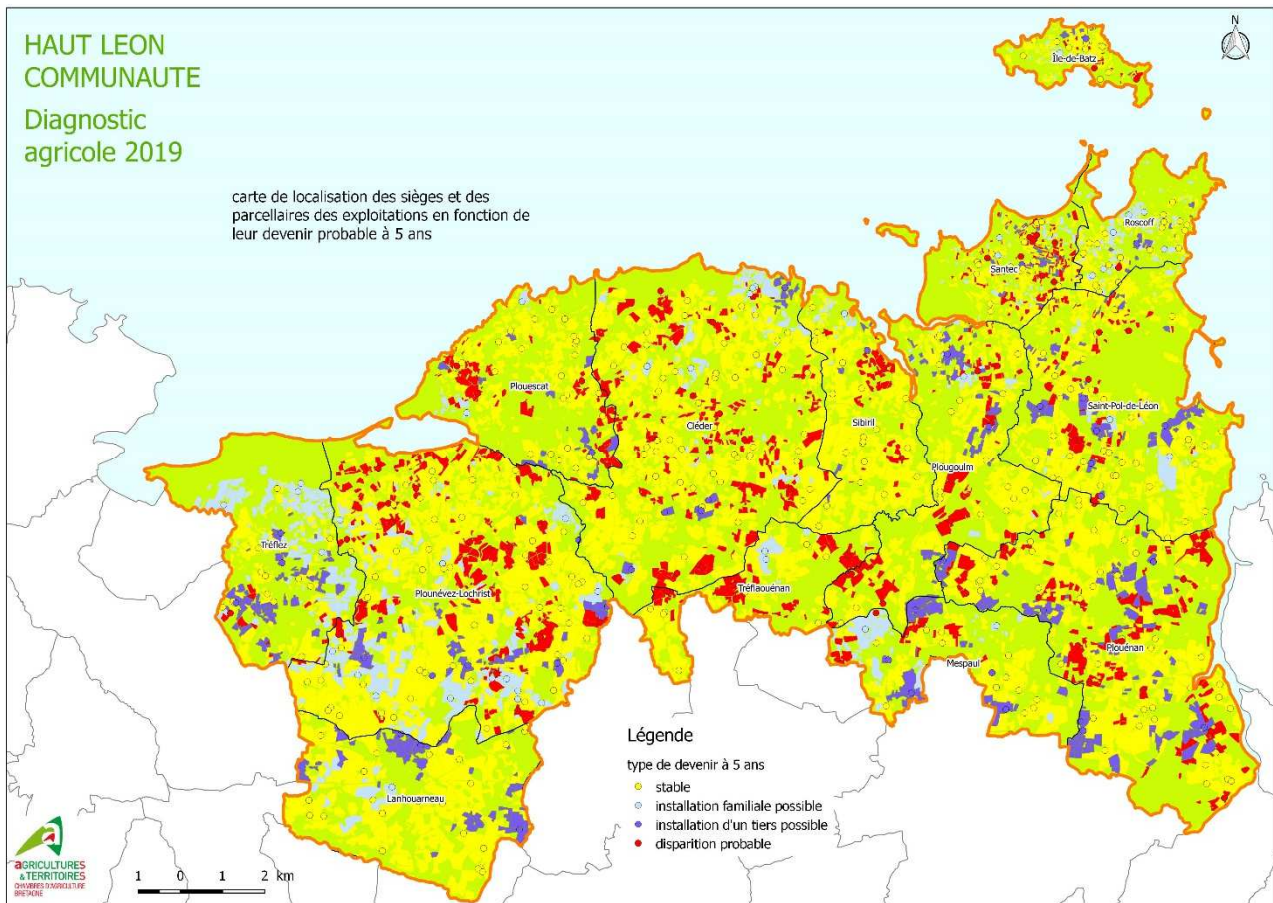
Tableau n°15 : Evolution prévues des exploitations par commune et SAU associée par catégorie (2019-2024)

6.3 Devenir des surfaces agricoles

La carte ci-après, permet pour chacune des catégories décrites précédemment de visualiser les parcellaires associés à l'échelle du territoire.

Pour rappel **10 785 ha sont mis en valeur par des exploitations « stables »** sur les 5 ans à venir.

Au-delà des **1760 ha**, mis en valeur par les **exploitations amenées à disparaître**, détaillés ci avant et figurant ci-dessous en rouge sur la carte, **3021 ha** sont exploités par des **exploitations devant connaître une évolution** (installation familiale ou de tiers).



Carte n°20 : Devenir probable des parcellaires (2019-2024)

6.4 Analyses des installations prévues

89 installations probables ont été identifiées.

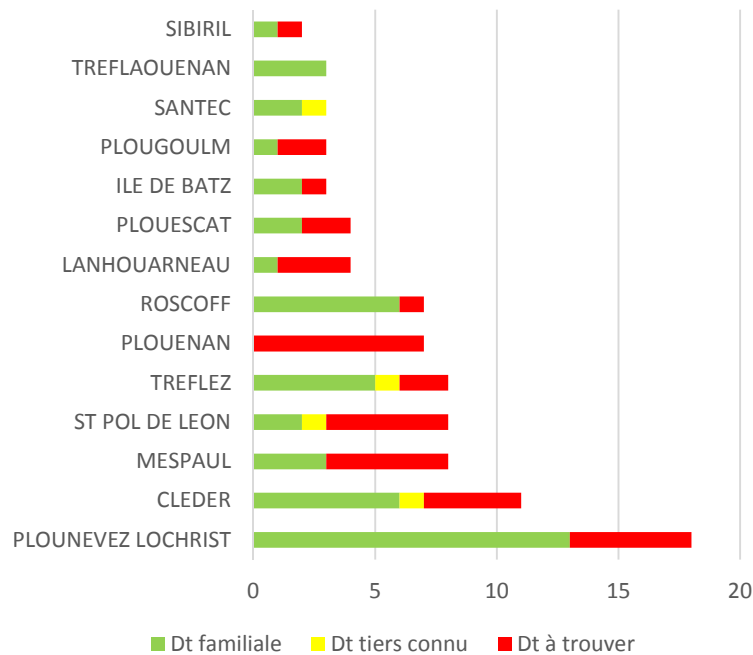
A l'échelle du territoire **53 % des installations prévues sont des installations familiales**, avec 47 installations prévues. A cette donnée s'ajoute 4 tiers connus, totalisant 57 % des installations prévues dans les 5 ans à venir. 35 autres installations et/ou transmission d'outils probables reposant sur des **tiers à trouver** ont été identifiées. Celles-ci représentent donc **43 % des effectifs**.

Le graphique ci-après reprend les éléments chiffrés par commune. Il permet d'observer à la fois la dynamique d'installation prévue sur chaque commune dans les 5 ans à venir, mais également le poids relatif des installations familiales, tiers connu et tiers à trouver dans celles-ci.

Les communes de **Plounevez-Lochrist et Cléder** présentent la **plus forte dynamique d'installation** avec respectivement 18 et 11 installations prévues.

Les communes où le **pooids relatif des tiers** à trouver est **le plus important** sont **Plouénan (100%)**, **Lanhouarneau (75 %)**, **Plougoulm (67 %)** **Mespaul** et **Saint Pol de Léon (63 %)**.

A l'inverse sur les communes de Tréflaouenan et Santec seules des installations familiales, ou liées à des tiers connus ont été identifiées.



Graphique n°22: Devenir à 5 ans – installations prévues par commune – par typologie

6.5 Remplacement des départs en retraite prévus sur les 5 prochaines années

204 départs sont prévus sur les 5 ans à venir

- **96 sur les exploitations amenées à disparaître.**
- **108 sur des exploitations pérennes**

Si l'on s'intéresse au **taux de renouvellement global** des chefs d'exploitations, ces **204 départs**, mis en perspectives avec les **89 installations potentielles** présentées ci avant donne un taux de renouvellement de **44 %**. **Si l'on se focalise sur les exploitations pérennes ce sont 108 départs qui sont à mettre en perspective avec les 89 installations prévues** sur ces structures. **Le taux de renouvellement sur ces outils maintenus est donc de 82 %**. Si ce taux est assez élevé au regard des surfaces libérées par les outils amenés à disparaître, et du possible agrandissement des structures en place, la question de la main d'œuvre (chefs d'exploitations comme salariés) reste clairement cruciale.

Si l'on regarde maintenant les **installations reposant sur les seules installations familiales et tiers connus**, les 54 installations potentielles ne représentent plus que **25 % de renouvellement global** et **47 % de renouvellement sur les exploitations pérennes**. Ces éléments renforcent la question du besoin en main d'œuvre et plus globalement de l'attractivité des métiers.

Le tableau ci-après détaille pour chaque commune :

- les départs prévus par typologie d'exploitation (amenée à disparaître/ pérenne)
- le nombre d'installations prévues par typologie (familiale, tiers connu, à trouver)
- le % de renouvellement « global »/ « sur exploitations maintenues » toute installation confondue
- le % de renouvellement « global »/ « sur exploitations maintenues » hors tiers à trouver

Les cartes à suivre illustrent les deux cas suivants : le % de renouvellement « global » toutes installations confondues et % de renouvellement « global » hors tiers à trouver

	TOT DEPART	DT « DISP. »	%	DT « MAINTIEN »	%	NBRE INSTAL.	DT FAMILIALE	%	DT TIERS CONNU	%	DT A TROUVER	%	% RENOUV « GLOBAL »"	% RENOUV « MAINTIEN »	% RENOUV « GLOBAL »" HORS TIERS A TROUVER	% RENOUV « MAINTIEN »" HORS TIERS A TROUVER
CLEDER	33	14	42%	19	58%	11	6	55%	1	9%	4	36%	33%	58%	21%	37%
ILE DE BATZ	5	2	40%	3	60%	3	2	67%			1	33%	60%	100%	40%	67%
LANHOUARNEAU	2			2	100%	4	1	25%			3	75%	200%	200%	50%	50%
MESPAUL	12	4	33%	8	67%	8	3	38%			5	63%	67%	100%	25%	38%
PLOUENAN	23	15	65%	8	35%	7					7	100%	30%	88%	0%	0%
PLOUESCAT	12	8	67%	4	33%	4	2	50%			2	50%	33%	100%	17%	50%
PLOUGOULM	14	8	57%	6	43%	3	1	33%			2	67%	21%	50%	7%	17%
PLOUNEVEZ LOCHRIST	40	19	48%	21	53%	18	13	72%			5	28%	45%	86%	32%	62%
ROSCOFF	3	1	33%	2	67%	7	6	86%			1	14%	233%	350%	200%	300%
SANTEC	16	11	69%	5	31%	3	2	67%	1	33%			19%	60%	19%	60%
SIBIRIL	10	2	20%	8	80%	2	1	50%			1	50%	20%	25%	10%	13%
ST POL DE LEON	19	6	32%	13	68%	8	2	25%	1	13%	5	63%	42%	62%	16%	23%
TREFLAOUENAN	9	5	56%	4	44%	3	3	100%					33%	75%	33%	75%
TREFLEZ	6	1	17%	5	83%	8	5	63%	1	13%	2	25%	133%	160%	100%	120%
	204	96	47%	108	53%	89	47	53%	4	4%	38	43%	44%	82%	25%	47%

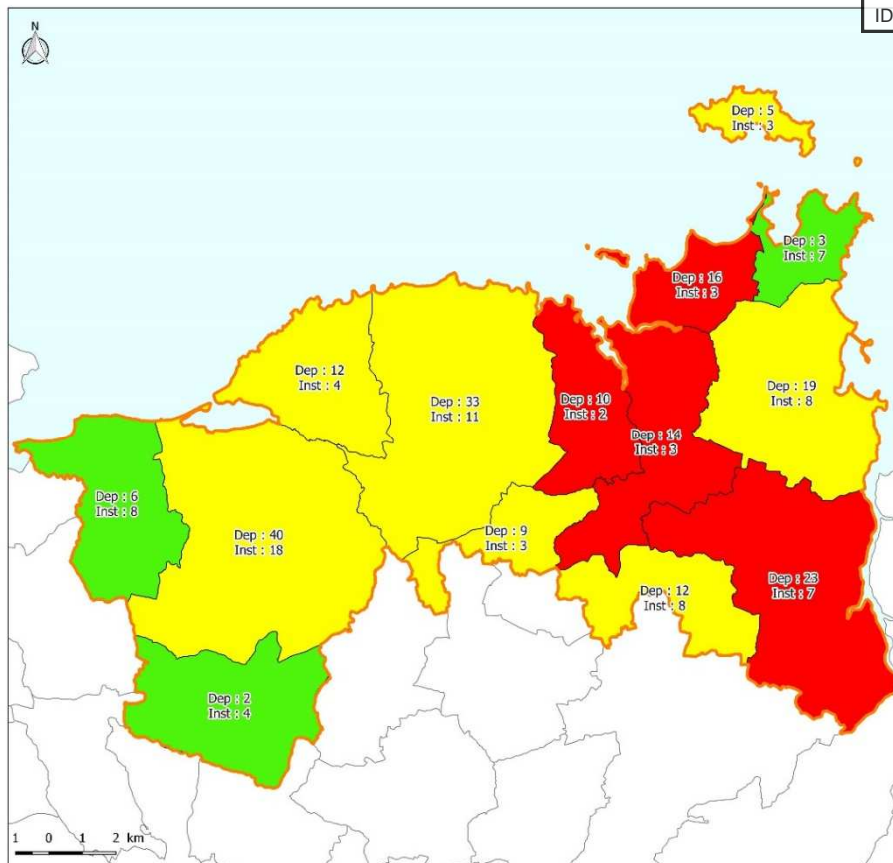
Voir
carte

Voir
carte

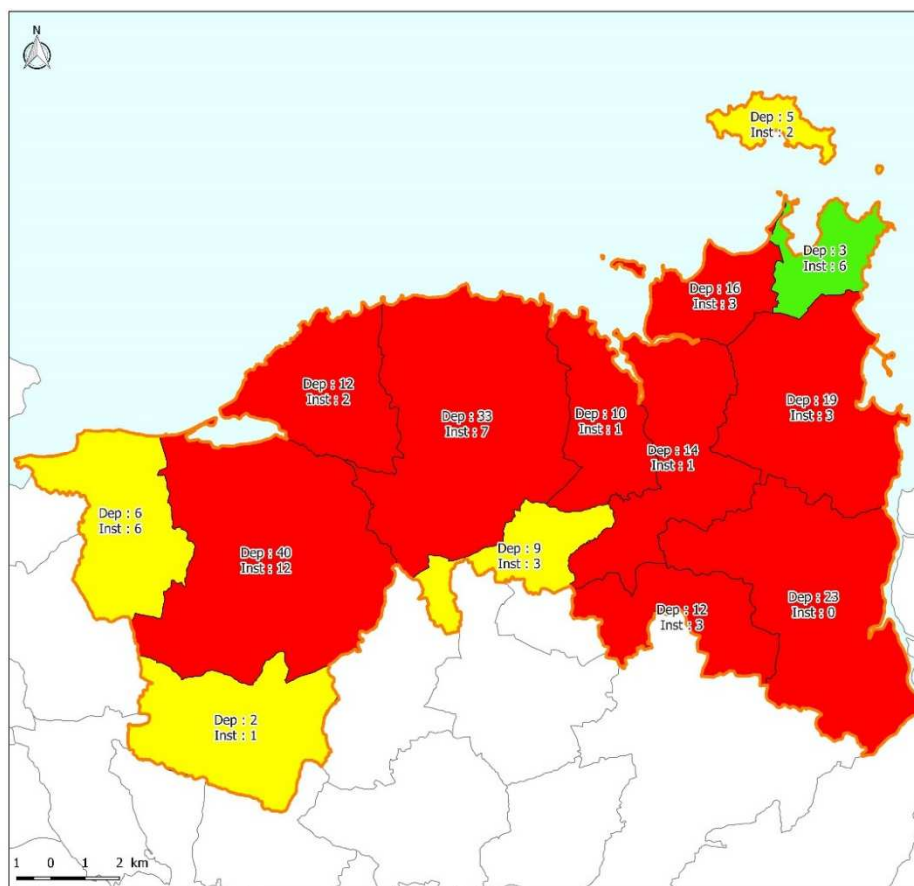
Tableau n°16 : Perspective de renouvellement global par commune

Si l'ensemble des installations prévues se finalisent, 3 communes auront un taux de renouvellement des chefs d'exploitations supérieur à 100 %, 7 se trouveront dans la fourchette 33 à 100 %, et 4 sous les 33 % de renouvellement.

Si l'on tient compte que des futurs installés familiaux et connus, cette dernière catégorie passe à 9 communes sur les 14 du territoire, 3 communes se trouvant dans la fourchette 33 à 100 %, et une seule au-dessus de 100 %.



Carte n°21 : Perspectives de remplacement des chefs d'exploitations
(2019/2024)



Carte n°22 : Perspectives de remplacement des chefs d'exploitations – hors tiers à trouver
(2019/2024)

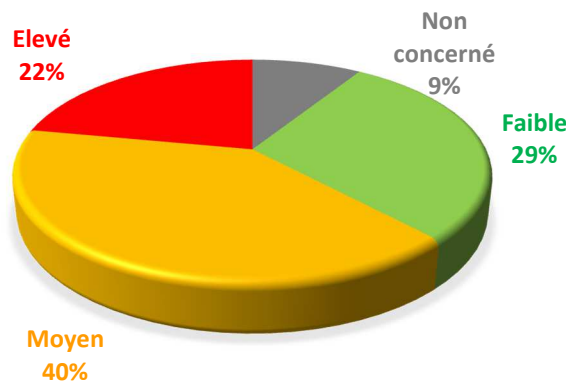
VII – LES ENJEUX

7.1 Enquêtes communales

7.11 Morcellement des parcelles

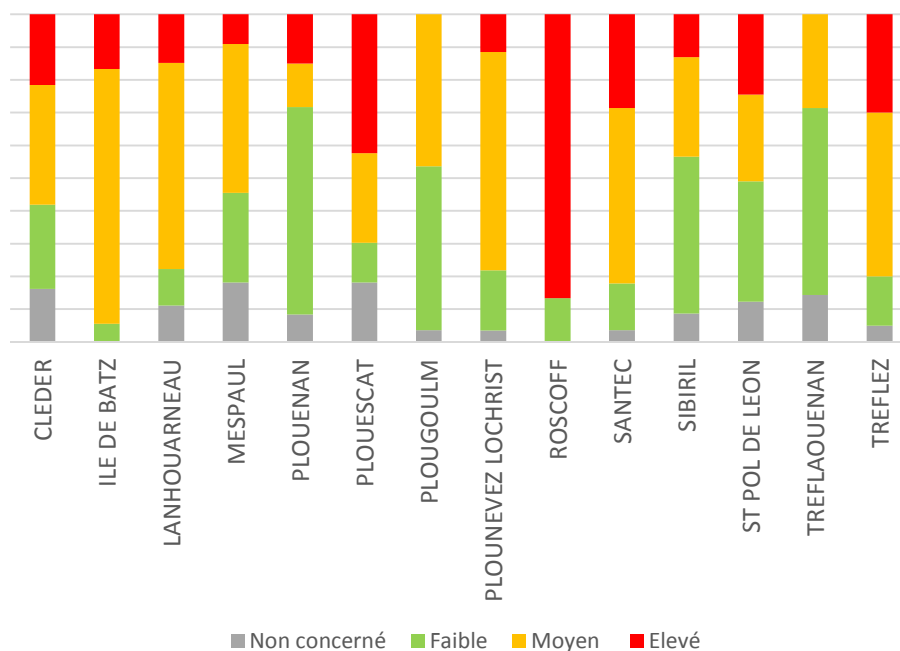
En préambule à l'analyse ce après, il est important de rappeler ici que le morcellement est ici apprécié à « dire d'experts ». Ce facteur décrit à la fois le découpage des surfaces en un nombre important de parcelles, ainsi que leur « éparpillement ». Le morcellement constitue un enjeu en termes d'optimisation des systèmes, des temps de travaux, des déplacements routiers, mais également de transmission des outils.

Les agriculteurs relais ont estimés que près d'une exploitation sur 4 (22 %) présente un morcellement « élevé » de son parcellaire. Celui-ci est par ailleurs jugé « moyen » sur 40 % des exploitations.



Graphique n°23: Morcellement des parcellaires

Le graphique ci-dessous permet d'observer la répartition par commune. On note ainsi la part importante de parcellaires présentant un morcellement élevé sur la commune de Roscoff (87%), ainsi que dans une moindre mesure sur Plouescat (42 %). A l'inverse les parcellaires jugés peu morcelés sur trouvent majoritairement sur les communes de Plouénan (63 %), Tréflaouenan (57 %) - commune qui présente pour autant la distance moyenne siège/parcelle la plus élevée du territoire, Plougoulm (50 %), Sibiril (48 %).

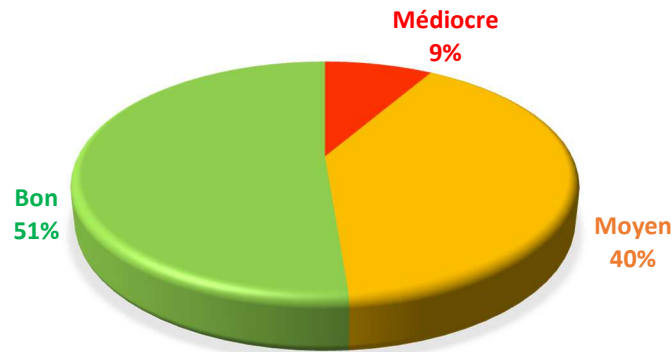


Graphique n°24: Morcellement des parcellaires – détail par commune

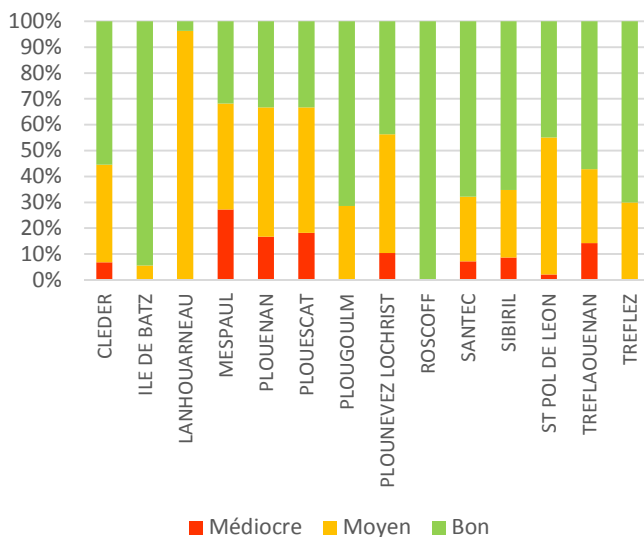
7. 12 Etat des bâtiments

Egalement apprécié « à dire d'experts », l'état des bâtiments constitue un enjeu en termes de condition de travail, ainsi que de de transmission des outils.

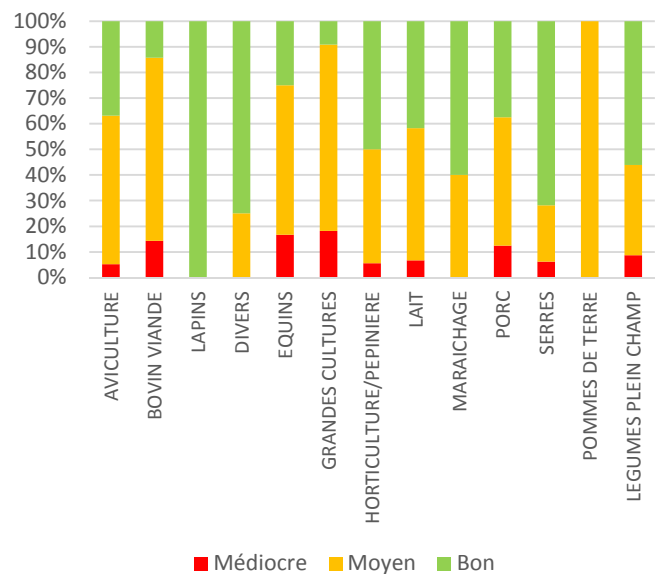
Les bâtiments agricoles du territoire sont jugés en « bon état » sur 51 % des exploitations, « état moyen » sur 40 % d'entre elles et « état médiocre » sur 9 %. 43 exploitations sont concernées par cette dernière catégorie.



Graphique n°25: Etat des bâtiments



Graphique n°26 : Etat des bâtiments
 Détail par commune



Graphique n°27 : Etat des bâtiments
 Détail par production principale

Si l'on s'intéresse de plus près aux bâtiments jugés en état « médiocre », les communes présentant le pourcentage le plus élevé de bâtiments dans cette catégorie sont Mespaul (27 % des bâtiments), Plouescat (18 %) et Plouénan (17 %).

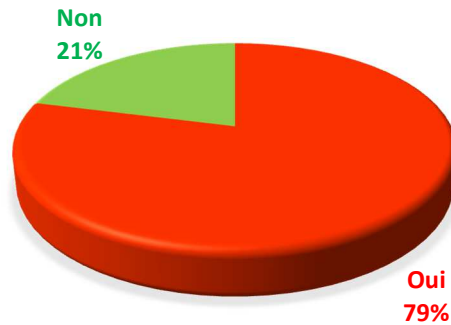
L'analyse par production principale, montre que les catégories présentant la proportion la plus élevée sont les exploitations en grandes cultures (18 % des exploitations), les élevages équins/centres équestres (17 %) suivies des élevages porcins (14 %) et bovins viande (14 %)

La part d'exploitations concernées est par ailleurs plus importante dans les exploitations amenées à disparaître (part de 15 %), que sur les structures pérennes (7 %).

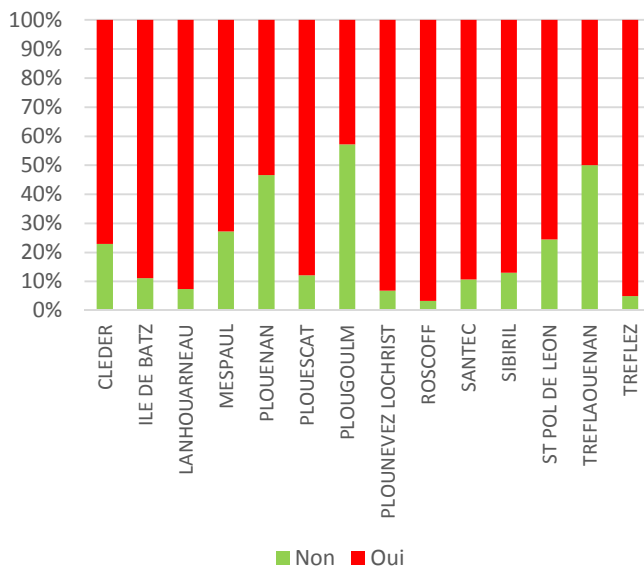
7.13 Distance aux tiers

La présence de tiers à proximité des outils de production peut induire des contraintes en terme d'urbanisme, de gestion des déjections, mais aussi de plus en plus souvent de nos jours, même sur des territoires très agricoles de réels enjeux en terme de « vivre ensemble ».

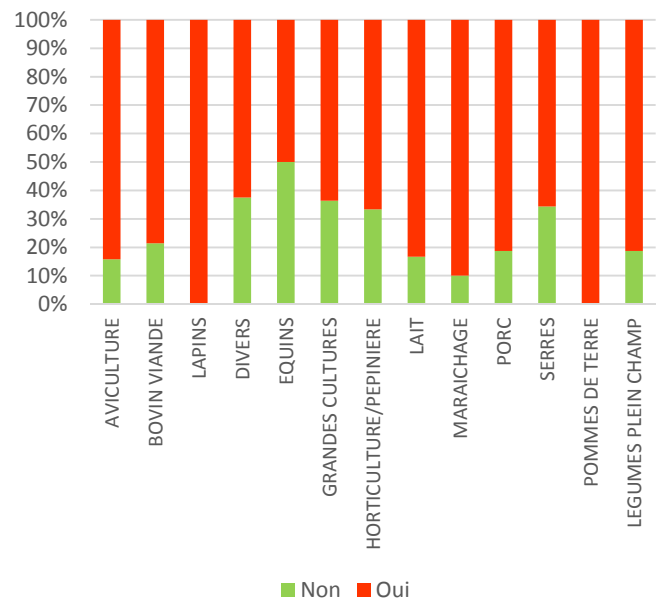
Ce paramètre est important sur le territoire, où, selon les agriculteurs relais, 79 % des exploitations ont aujourd'hui des tiers à moins de 100 mètres du site d'exploitation.



Graphique n°28 : Présence de tiers à moins de 100 m du site d'exploitation



Graphique n°29 : Tiers à moins de 100 m
 Détail par commune



Graphique n°30 : Tiers à moins de 100 m
 Détail par production principale

Sur la base de l'appréciation des agriculteurs experts les exploitations de Plougoulm, Tréflaouénan et Plouénan semblent les moins soumises à la présence de tiers avec respectivement 57, 50 et 47 % des exploitations estimées sans tiers à moins de 100 m.

Les élevages du territoire sont eux largement concernés: 84 % des élevages avicoles, 83 % des élevages laitiers et 81 % des élevages porcins ont des tiers à moins de 100 mètres de leurs outils.

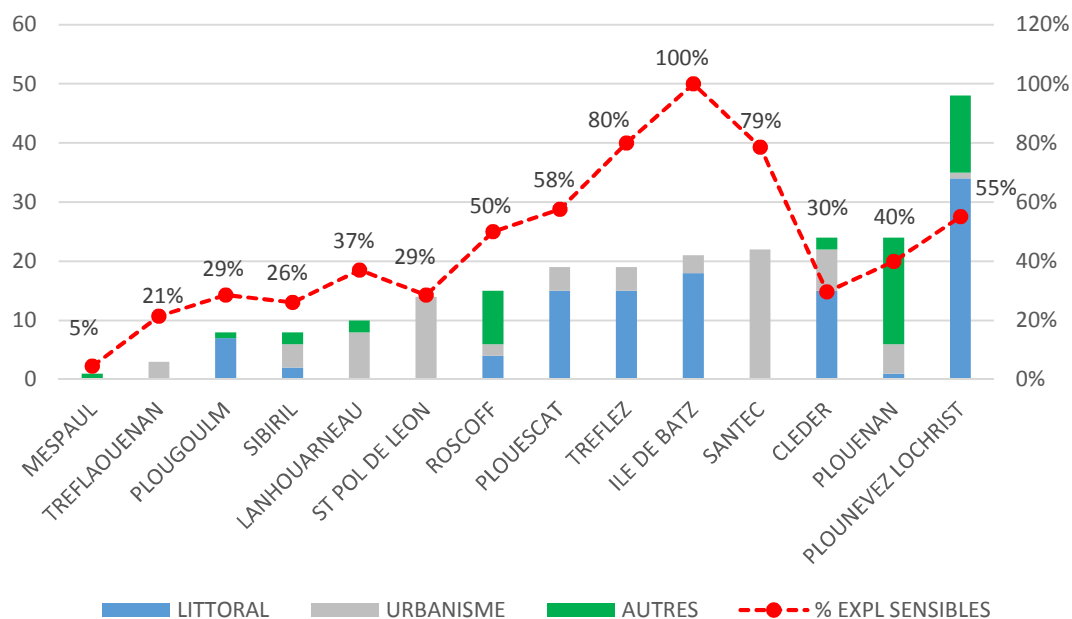
7. 14 Secteur sensibles

Ce dernier point a été **traité de manière ouverte lors des réunions communales, « à dire d’experts »**, les agriculteurs étant amenés à se positionner sur la « sensibilité du secteur » et à en caractériser la cause. **Ces premiers éléments ont servi de base au travail en groupes mené le 27 mai 2019.**

226 exploitations, soit 44 % des entreprises ont été considérées comme situées en secteur sensible et/ou soumises à contraintes. 10 exploitations présentent en effet un double impact « littoral » et « pression urbanisme ».

Ainsi les agriculteurs relais ont codifiés **111 exploitations** comme sensibles ou soumises à contrainte en lien avec la **zone littorale**, **77** avec l’**urbanisme** et **48** en lien avec des thématiques « **autres** » détaillées ci-après.

Le graphique ci-dessous permet de visualiser les thématiques ressortant par commune (nombre d’occurrences), ainsi que le pourcentage d’exploitations identifiées comme sensibles.



Graphique n°31 : Secteur sensibles – bilan des recueils communaux

Si la commune de **Plounévez-Lochrist**, présente, **en nombre, le plus d’exploitations en secteurs sensibles**, notamment en lien la proximité du littoral sur 34 exploitations. En pourcentage c’est **l’Ile de Batz**, avec **100 % des entreprises concernées** soit par le littoral, soit par l’urbanisation, qui est la plus concernée, suivi de **Tréfléz et Santec** avec respectivement **80 % et 79 %** des exploitations, mais des profil différenciés, « littoral » pour Tréfléz, et « urbanisme » pour Santec.

La catégorie « autres », ressort sur 8 communes, avec notamment l’**accessibilité et le trafic routier (24 % des situations)**. Ces deux **items** ont été **exclusivement remontés sur la commune de Roscoff, avec notamment référence à la RD58**. Cette « problématique » étant pourtant une problématique plus globale.

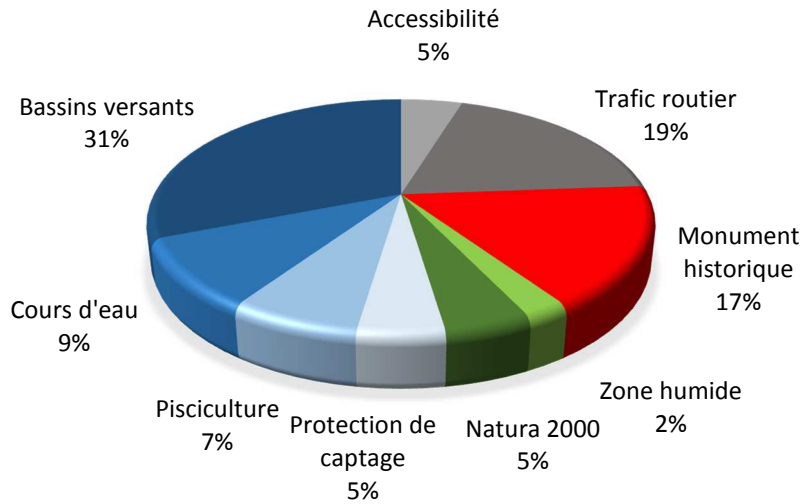
Une référence à la présence de **monuments historiques** ressort également assez fortement (**85 % des cas sur Plounévez-Lochrist**).

La présence de **captages, piscicultures et cours d’eau** a été citée **sur 4 communes**.

Les bassins versants, notamment de l’Horn et de la Penzé ressortent dans **31 % des cas**. Sur la commune de Plouévan, 9 exploitations, sont notamment associés au bassin de la Penzé, et plus spécifiquement à l’**enjeu conchylicole** associé.

Il est à noter que l'ensemble des exploitations du territoire se situent dans les programmes d'actions sont mis en œuvre par les Syndicat Mixte du Haut Léon et le Syndicat Mixte de l'Horn.

Une partie du territoire est concernée par des sous bassins versants induisant des obligations particulières (bassins versants contentieux de l'Horn Amont, et bassin versant algues vertes de l'Horn Guillec).



Graphique n°32 : Secteur sensibles – bilan des recueils communaux
Détail de la catégorie « autres »

7.2 Analyse cartographique

Ce travail, vise à compléter l'approche « à dire d'experts »

La carte 23 ci-après permet de visualiser :

- Les terres agricoles
- Les axes routiers
- Les tâches urbaines existantes et zonages d'urbanisation futurs (PLU en vigueur en 2016 – source DDTM et zone urbanisée sur les communes n'en disposant pas)
- Les zones naturelles et conchylicoles

Au-delà des enjeux liés à la loi littoral, elle permet de mettre en avant 3 enjeux principaux :

- **La zone conchylicole** sur le littoral des communes de Roscoff, Saint Pol de Léon et Plouénan
- **Le morcellement du parcellaire**
 - o Communes de Santec, Roscoff et Ile de Batz.
- **L'urbanisation :**
 - o Axe Saint Pol de Léon/Roscoff (RD58) : Saint Pol de Léon, Roscoff
 - o Axe Saint Pol de Léon/Plouescat (D10) : Saint Pol de Léon, Plougoulm, Sibiril, Cléder, Plouescat
 - o Littoral Plouescat, Cléder, Sibiril, Santec, Roscoff
 - o Agglomérations de Tréfléz, Plounevez Lochrist Plouénan, ZA de Lanveur sur Cléder, Vilar Gren (Plateforme SICA) à Saint Pol de Léon

L'impact de ce dernier point est détaillé dans la carte n° 24 à suivre.

La carte 24, permet quant à elle de de **visualiser l'impact d'un développement urbain futur sur les exploitations du territoire**. Le risque est apprécié via l'établissement d'une zone tampon de 500 m autour des zones des zones urbaines (cf carte 23), et le dénombrement de sites d'exploitations par unité de surface au sein de ces périmètres.

26 secteurs à enjeux sont ainsi répertoriés.

5 secteurs de fort impact potentiel sont identifiés. Ils concernent les communes de l'Ile de Batz, Roscoff, Saint Pol de Léon et Santec, avec 68 exploitations (dont 2 élevages) et 680 ha SAU. (soit 13 % des exploitations et 4.4 % de la SAU du territoire. **La commune de Santec arrive en tête avec 100 % des exploitations** situées dans un périmètre de 500 m des zones AU, suivi de **l'Ile de Batz (66 % des sites)** d'exploitations, **Roscoff (60 %)**.et **Saint Pol de Léon (20 %)**.

15 secteurs sont classifiés à risque moyen, majoritairement sur les communes de **Cléder** (2 secteurs – 17 sites), **Plouescat** (3 secteurs –25 sites), **Mespaul** (1 secteur traversant – 14 sites) et **Plouénan** (1 secteur traversant – 13 sites). Cette catégorie totalise 122 exploitations (dont 36 élevages) et 3200 ha

Enfin 6 sites de faibles enjeu ressortent, pour un total de 13 exploitations et 609 hectares.

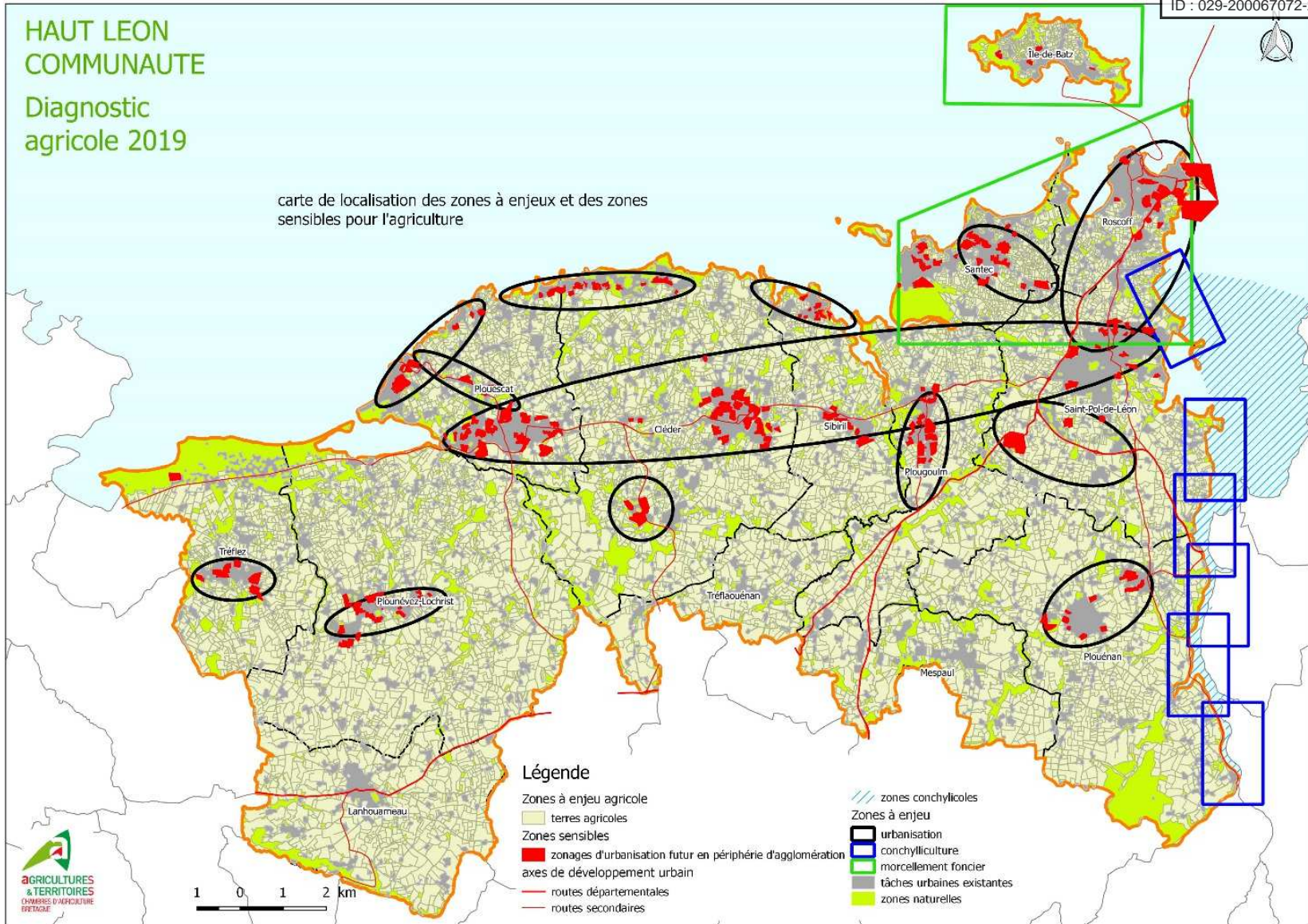
L'ensemble des données par site sont reprises dans le tableau 24 ci après.

N° ZONE	COMMUNE	Exploitations	Elevages	Surfaces
20	Ile de Batz Est	5	0	19
19	Ile de Batz Ouest	7	0	70
21	Roscoff Centre	15	1	110
24	Saint Pol de Léon Centre - Ouest	10	1	141
18	Santec / Roscoff	31	0	339
		68	2	680

10	Cléder - Centre	12	1	335
11	Cléder - Lanveur	5	1	132
4	Lanhorneau - Centre	9	8	253
17	Mespaul - Centre / Ste Catherine	14	6	349
26	Plouenan - Centre / Kerlaudy	13	1	333
6	Plouescat - Centre	18	5	390
5	Plouescat - Littoral 1	3	0	73
7	Plouescat - Littoral 2	4	1	85
16	Plougoulm - Centre	7	0	232
3	Plounevez Lochrist - Centre	10	7	336
22	Saint Pol de Léon Centre - Nord	6	0	127
15	Sibiril - Centre	7	0	170
14	Sibiril - Littoral	3	1	79
12	Tréflaouenan - Kermaria	4	1	110
2	Tréfléz - Centre	7	4	194
		122	36	3200

9	Cléder - Kerhall	1	0	85
8	Cléder - Littoral	4	0	160
25	Saint Pol de Léon - Vilar Gren	3	2	124
23	Saint Pol de Léon Centre - Sud	1	0	41
13	Tréflaouenan - Centre	4	0	169
1	Tréfléz - Littoral	0	0	30
		13	2	609

Tableau n° 17 : Zones à risques en lien avec le développement urbains

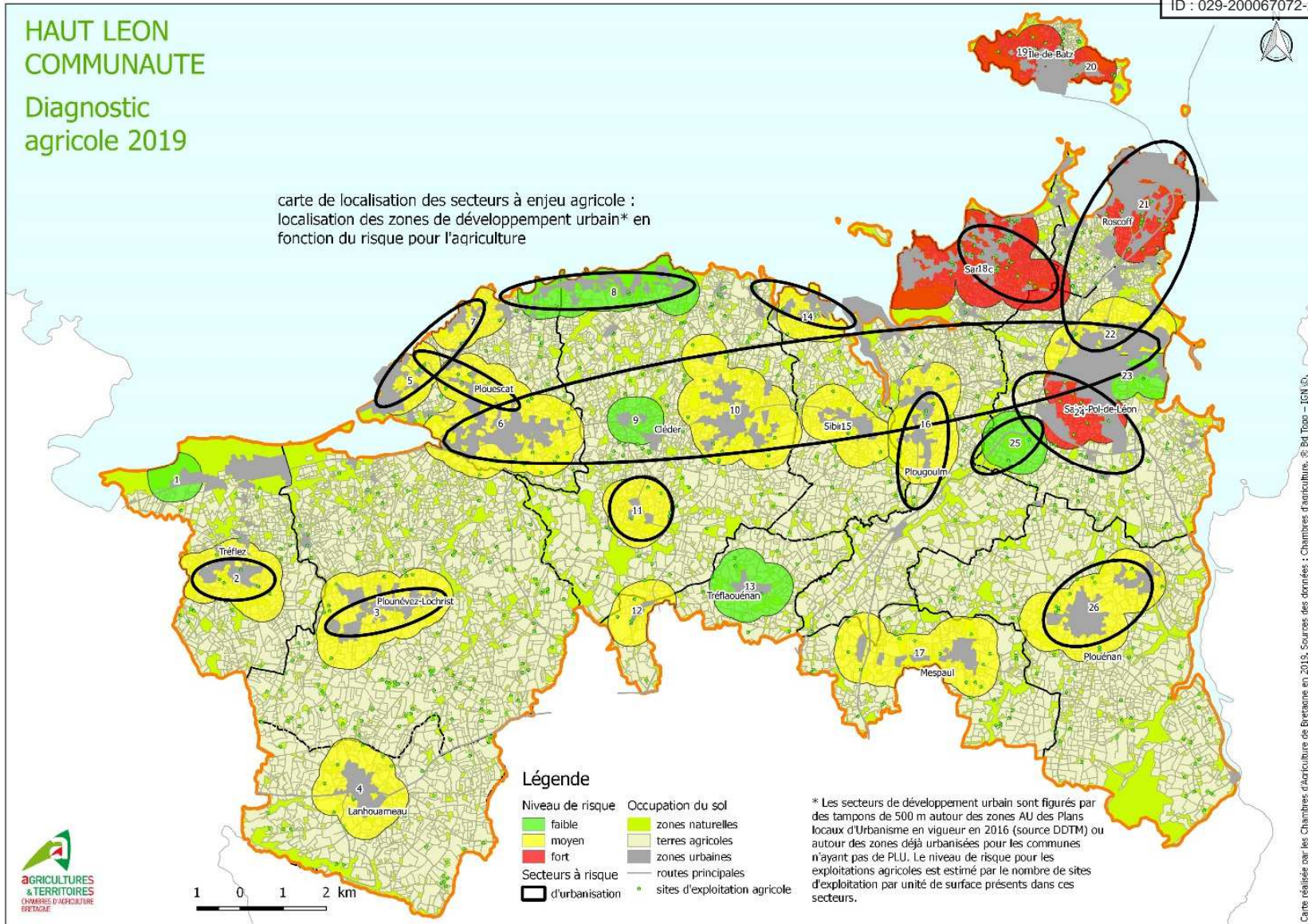


Carte n°23 : Approche cartographique des zones à enjeux

HAUT LEON COMMUNAUTE

Diagnostic agricole 2019

carte de localisation des secteurs à enjeu agricole :
 localisation des zones de développement urbain* en
 fonction du risque pour l'agriculture



1 0 1 2 km

Légende

- | | |
|---|--|
| Niveau de risque | Occupation du sol |
| ■ faible | ■ zones naturelles |
| ■ moyen | ■ terres agricoles |
| ■ fort | ■ zones urbaines |
| □ Secteurs à risque | — routes principales |
| □ d'urbanisation | ● sites d'exploitation agricole |

* Les secteurs de développement urbain sont figurés par des tampons de 500 m autour des zones AU des Plans locaux d'Urbanisme en vigueur en 2016 (source DDTM) ou autour des zones déjà urbanisées pour les communes n'ayant pas de PLU. Le niveau de risque pour les exploitations agricoles est estimé par le nombre de sites d'exploitation par unité de surface présents dans ces secteurs.

Carte réalisée par les Chambres d'Agriculture de Bretagne en 2019. Sources des données : Chambres d'Agricultures, © Bel Topo - IGN ©.

Carte n°24 : Approche cartographique des zones à risques en lien avec le développement urbains

7.3 Atelier de travail sur les enjeux

Comme mentionné en début de rapport, l'ensemble des agriculteurs relais et élus ayant participé à la première phase de travail ont été conviés à une seconde réunion de travail.

Après une présentation factuelle des principales données chiffrées du diagnostic et des premiers éléments d'enjeux identifiés à l'occasion des réunions communales, les agriculteurs présents ont été répartis en 3 groupes de travail, afin d'apporter une vision non plus quantitative, mais qualitative.

- Le groupe 1 était composé des relais des communes de Tréfleze, Plouescat, Cléder et Tréflaouenan
- Le groupe 2 des communes de Plounévez-Lochrist, Lanhouarneau, Mespaul, Plouénan
- Le groupe 3 des communes de l'île de Batz, Roscoff, Santec, Sibiril, Plougoulm et Saint Pol de Léon

Le dépouillement exhaustif des réflexions des 3 groupes figure en annexe.

7.31 Prospectives à 20 ans

5 grands axes ressortent des idées exprimées par les groupes :

- Le **foncier**, son morcellement, son accessibilité (routes)
- Le **renouvellement des actifs** et la pérennisation des entreprises
- Le **devenir des outils** (bâtiments)
- Le **lien avec les non agricoles**
- L'**adaptation des pratiques agricoles**.

L'expression des groupes est détaillée dans le tableau ci-après.

Afin de compléter celui-ci, une approche lexicale par nuage de mot est également reprise à suivre.

On peut ainsi noter, au-delà des termes « exploitations » et « agricole » la prévalence des termes « **bâtiments** », « **parcellaires** », « **salariés** », « **logements** » (tant pour les chefs d'exploitations que pour les salariés), « **renouvellement** », « **installation** », « **changement** », « **néoruraux** »

	GROUPE 1	GROUPE 2	GROUPE 3
ENJEU 1	Foncier : <ul style="list-style-type: none"> • maintien des enjeux agricoles 	Pérennisation des entreprises existantes <ul style="list-style-type: none"> • problème d'agrandissements ou de création de nouveaux bâtiments en commune littorale (refus de permis de construire) • transmission et valeur de reprise des exploitations 	Renouvellement des agriculteurs <ul style="list-style-type: none"> • priorité aux jeunes ou priorité à la cohésion des exploitations. • installations hors cadre familial
ENJEU 2	Vivre ensemble <ul style="list-style-type: none"> • vers une meilleure connaissance du milieu agricole ? • arrivée de néoruraux dans les hameaux • dialogue compliqué • difficulté à faire comprendre la technicité du métier d'agriculteur • rôle des médias dans la (dés)information ? 	Renouvellement des générations <ul style="list-style-type: none"> • installation • logements : où construire leurs habitations ? Faudra-t-il aller dans les bourgs ? 	Cohabitation entre monde agricole et non agricole <ul style="list-style-type: none"> • tolérance zéro • volonté de garder certaines parcelles de bonne qualité, même enclavée • préserver la spécificité de l'île de Batz
ENJEU 3	Réaffectation des anciens bâtiments agricoles ? <ul style="list-style-type: none"> • si disparition de 15 % des exploitations que va-t-il en advenir ? • bâtiments avec amiante • changement de destination des bâtiments ? <ul style="list-style-type: none"> • possible ? • réservé à du stockage ? de la production d'énergie • attention au changement de destination trop nombreux ! (question du logement de fonction et du mitage) 	Créer une bonne entente avec voisins et futurs voisins <ul style="list-style-type: none"> • principalement en secteur littoral et périurbains • communiquer avec les néoruraux et touristes 	Main d'œuvre <ul style="list-style-type: none"> • à fidéliser sur les exploitations • logements • saisonniers qui deviennent des permanents
ENJEU 4		Etat des routes <ul style="list-style-type: none"> • manque d'adéquation avec la taille des engins • aménagements d'entrée de bourg problématiques (écluses) • risque de centralisation des flux (plateforme SICA) 	Morcellement des parcelles <ul style="list-style-type: none"> • améliorer la circulation des véhicules • moins de nuisances • renforcer les aides pour les échanges parcelaires (actuellement 80 % des frais notariés)
ENJEU 5		Changement/adaptation des pratiques <ul style="list-style-type: none"> • réglementation pesticides • avoir plus de souplesse, d'intelligence agronomique et de confiance 	

Tableau n° 18 : Principaux enjeux à 20 ans



- Graphique n°33 : Nuage de mots – enjeux à 20 ans

7. 32 Aménagement de l'espace

Les principaux atouts exprimés sont **l'économie agricole du territoire**, le système coopératif, et la **diversité des productions**, contribuant également à l'attrait touristique de Haut Léon Communauté.

Les principales contraintes ou principaux enjeux, sont quant à eux la construction de nouveaux bâtiments ou logements d'exploitations (loi littoral, monuments historiques.....), **la circulation** (capacité des axes routiers, aménagements des bourgs), ou encore les difficultés liés aux **déplacements des éléments bocagers** dans le cadre des aménagements parcellaires.

Les principaux besoins exprimés, pouvant avoir un lien avec le volet urbanisme, sont :

- **le déplacement des talus dans le cadre d'aménagement parcellaires,**
- **l'application « localisée » des contraintes « littoral »**
- **une souplesse en matière de législation vis-à-vis des monuments**
- **la mise en place d'espaces réservés pour les logements d'exploitation**
- **le maintien des potentiels d'extension et de création de bâtiments agricoles**
- **la réflexion de la circulation routière et des aménagements de centre bourg.**

Le tableau ci-après reprend de manière synthétique les principaux thèmes abordés. Comme précédemment celui-ci est complété d'une approche lexicale par nuage de mots.

7. 33 Zonages

La **loi littoral et son impact sur les constructions** est l'un des sujets les plus évoqué, suivi des **aménagements d'entrée de bourg** et de **l'équilibre à trouver en matière de logement**, en réduisant la consommation de l'espace, laissant des opportunités de construire en dents creuses, ou encore les nouvelles relations de voisinages suite à la reprise de maisons par des tiers.

	ATOUTS/ POINTS FORTS	CONTRAINTES/ENJEUX	BESOINS
GROUPE 1	Réglementation pour diminuer les surfaces constructibles	Loi littoral	
		Entrées de bourgs	Bonne volonté S'accorder sur les nouveaux accès Solutions pour que les engins puissent passer
GROUPE 2	Axes routiers de bonne qualité	Loi littoral	Laisser l'opportunité de boucher les dents creuses y compris dans les hameaux ruraux
	Infrastructure routière permettant aussi l'attractivité touristique	Reprise des maisons en campagne par des tiers	
GROUPE 3	/	/	/

Tableau n° 20 : Thématique zonage



Graphique n° 35: Nuages de mots – thématique zonages

7. 34 Environnement et paysage

Comme le montre le tableau ci-après **les différents zonages réglementaires concernant le territoire sont ressortis dans les échanges** : bassin versant (vécu comme un atout ou une contraintes), zones humides, natura 2000, zones conchylicoles....

L'**enjeu de la disponibilité en eau** ressort également avec l'enjeu des réseaux d'irrigation pour la zone.

Enfin ; l'entretien des cours d'eau et fossé apparait également comme un enjeu, mettant en lumière une demande de compromis entre pratiques agricole et attentes environnementales, et sans doute plus largement un besoin de conseil et d'informations « pratiques » sur ces sujets.

	ATOUS/ POINTS FORTS	CONTRAINTES/ENJEUX	BESOINS
GROUPE 1		Bocage pour remembrement	
		Bassin versant	Ne pas agrandir les zones de captages
			Aménagement des zones sujettes à l'érosion
GROUPE 2	Bassin versant	Natura 2000	Prévoir des espaces réservés pour les logements d'exploitation
		Zones humides	
		Curage de fossés, cours d'eau	Trouver un compromis entre attentes environnementales et agricoles. S'adapter au contexte local
		Réseau d'irrigation	
GROUPE 3		Zones conchylicoles	
		Zones humides	

Tableau n° 21 : Thématique environnement et paysage



Graphique n° 36: Nuages de mots – thématique environnement

VI – CONCLUSION

Les éléments de connaissance acquis dans le cadre de l'étude permettent tant de mettre en évidence :

- **Le poids de l'agriculture tant en matière d'économie que d'aménagement du territoire**
Ceci se traduit par une surface agricole utilisée représentant 68% de la surface du territoire, mais également 2244 UTH en emploi direct, et un chiffre d'affaire de 156 millions d'euros (*)
(*) Chiffres clés de l'agriculture – édition 2017 – Chambres d'Agriculture de Bretagne.
- **Une spécificité légumière**
- **Une relative stabilité des outils à 5 ans**
84 % des exploitations stables ou avec une installation prévue
89 % des surfaces agricoles mises en valeur par ses structures
- **Des enjeux forts à l'échelle du territoire de Haut Léon Communauté, pouvant avoir une traduction dans le PLUI-H, ou permettant d'envisager des actions, en marge de ce document, notamment en lien avec le conventionnement en place entre la Chambre d'Agriculture et Haut Léon communauté.**
 - **Pérennisation des entreprises**
 - Attractivité des métiers
 - Transmission des outils
 - Renouvellement des chefs d'exploitation
 - Besoin en main d'œuvre salariée
 - **Agriculture et aménagement du territoire**
 - Préservation du foncier agricole
 - Optimisation des parcelles (et réflexion bocagère associée)
 - Axes routiers et circulation
 - Aménagement des bourgs et passage des engins
 - Distances au tiers des outils de production
 - Logements agricoles
 - Extension ou création de nouveaux outils
 - Devenir ou réhabilitation d'outils existants
 - **Agriculture et environnement**
 - Cadres réglementaires existants
 - Irrigation et réserve collinaires
 - Gestion des zones humides
 - **Agriculture et société**
 - Vivre ensemble
 - Relationnel avec néoruraux
 - Faire connaître les actions engagées et résultats obtenus
 - Poursuivre l'adaptation des pratiques

La concertation entre élus communautaire et les représentants de la profession agricole, est et sera donc essentielle au développement harmonieux du territoire, ainsi qu'au maintien de la ressource économique agricole sur celui-ci.

Envoyé en préfecture le 29/10/2025

Reçu en préfecture le 29/10/2025

Publié le

ID : 029-200067072-20251029-CC_2025_10_N94A-DE

ANNEXES

ANNEXE 1 : REUNIONS DE TRAVAIL

Envoyé en préfecture le 29/10/2025

Reçu en préfecture le 29/10/2025

Publié le

ID : 029-200067072-20251029-CC_2025_10_N94A-DE

ANNEXE 2 : AOP OIGNON DE ROSCOFF

ANNEXE 3 : CARTES DU PRESENT RAPPORT